

# Le Monde Education

Actualité Enjeux Débats Innovation Orientation

Radioscopie page 4

Dauphine, l'université qui joue à la grande école, et ses masters à 4 000 euros l'année

Psychologie page 9

On l'oublie trop souvent, la réussite scolaire repose sur le plaisir

Orientation page 10

Formé un an de plus, le nouvel enseignant sera plus intello mais moins pédago

Editorial

Aveux d'échec

@ [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
« Education : la fin d'un service public ? » Chat le 15 septembre à 11 heures avec Bernard Toulemonde

@ [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Tous les mercredis, retrouvez notre newsletter « La Toile de l'éducation »

## L'école, un service public en danger



## Al'honneur

Jean Tirole, chercheur à l'école d'économie de Toulouse, vient d'être récompensé par l'université de Berkeley.

**Analysé.** Si l'enseignement supérieur et la recherche française font de la figuration dans les classements internationaux, certaines niches bénéficient d'une réputation d'excellence. C'est le cas de l'école d'économie de Toulouse, TSE, pour l'Université School of Economics, renommée pour ses travaux en économie industrielle, finance, micro-économie et économétrique. En remettant leur prix à Jean Tirole, nobélisé aux yeux de ses pairs, l'université de Berkeley et le Chicago Mercantile Exchange Group valident la notoriété internationale d'un laboratoire rattaché à l'université Toulouse-I (Capitole). TSE figure au 1<sup>er</sup> rang mondial en économie de l'information et au 2<sup>er</sup> (1<sup>er</sup> européen) en économie industrielle ([www.econphd.net](http://www.econphd.net)). Ses enseignants chercheurs ont notamment été récompensés à trois reprises du prix Yrjo-Jahnsson qui récompense le meilleur économiste européen de moins de 45 ans. ■

A côté de ce dispositif, s'ouvrent

## Des internats à profil

Des internats nouveau genre, destinés aux élèves méritants ou à ceux qui posent des problèmes de comportement dans les classes, commencent à arriver pour pallier le manque global de places dans les internats classiques.

**Analysé.** La mode est aux internats. Mais c'est une mode très ciblée. Pour prétendre à la formule, il faut ou bien vouloir travailler et ne pas être dans des conditions de réussite, ou bien empêcher ses camarades de travailler. Sinon, rien. Alors que les internats classiques hébergeaient 11 % des élèves en 1970, 5,3 % en 1990, et 3,9 % seulement en 2006, des internats nouveau genre sont en train d'émerger, au compte-gouttes. Onze internats d'excellence ont ouvert leurs portes cette rentrée. Destinés aux bons élèves méritants qui ne trouvent pas dans les quartiers difficiles où ils résident les conditions d'une scolarité réussie, ces établissements proposent 2 900 places. Désireux de communiquer sur cette mise en place, Nicolas Sarkozy s'est déplacé en personne, jeudi 9 septembre, pour inaugurer celui de Marly-le-Roi (Yvelines).

A côté de ce dispositif, s'ouvrent

des internats de réinsertion pour ceux dont le président de la République ne veut plus dans les classes ordinaires. Le 5 mai, le chef de l'Etat avait annoncé la mise en place de ce dispositif permettant d'accueillir les élèves « perturbateurs » de 13 à 16 ans. Il les avait alors présentés comme des élèves « dont personne ne veut et qui mettent la pagaille dans les établissements », ce qui est « injuste vis-à-vis des autres », avait ajouté, quelques jours plus tard Nicolas Sarkozy. Durant l'été, les enchères sont montées et c'est une « vingtaine » de ces « établissements adaptés de réinsertion scolaire » qui devaient être créés « dès cette rentrée », alors que le président de la République en avait, à l'origine, prévu une dizaine à l'horizon 2011. Dans les faits, seul un de ces établissements vient d'ouvrir ses portes à Nice, inauguré par le ministre Luc Chatel. En la matière, rien ne sera de compter, il faut communiquer. ■

## Manuels

Une rentrée sans manuel : la mise en place de la réforme de la classe de seconde a pris de court les éditeurs scolaires.

**Analysé.** Peut-on enseigner sans manuels ? La mise en place à la rentrée 2010 des nouveaux programmes de la classe de seconde, liée à la réforme des lycées, a pris de court les éditeurs scolaires. Le délai d'un an, nécessaire à l'élaboration d'un manuel, s'est trouvé réduit à quelques mois. Dès juin, Isabelle Magnard, présidente de Savoir Livre, association qui réunit Belin, Bordas, Hachette, Hatier, Magnard et Nathan, annonçait que les manuels scolaires, dans leur version papier, ne seraient pas tous prêts en septembre. Mais, qu'en revanche, leur version numérique serait disponible en ligne. Tout devrait rentrer dans l'ordre en octobre. Interrogé sur ce retard de la rentrée, Philippe Tourrier, secrétaire général du SNPEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, déclarait lundi 30 août : « Ce n'est pas le problème majeur de la rentrée. Un manuel, certains l'utilisent, d'autres ne l'ouvrent pas. » ■

## Chronique Paradoxes

 Choisir son école, voilà qui fait rêver les parents. Les sondages le montrent régulièrement : près de trois quarts des familles soutiennent les mesures d'assouplissement de la carte scolaire. Alors que, depuis la réforme Darcos, ce désir du parent consommateur est devenu, au moins légalement, réalité, les Français sont-ils passés à l'acte ? Non. Selon le bilan présenté en cette rentrée par le ministère de l'éducation, le premier choix des parents demeure à une très large majorité l'établissement du secteur.

Comment expliquer ce paradoxe, que des recherches à l'étranger ont déjà souligné ? Tout d'abord, il n'existe pas dans tous les contextes géographiques de quoi faire son marché éducatif. Les villes, où s'organise une concurrence scolaire, sont un terrain plus propice que les campagnes. Seconde limite au choix de l'école : le système ne parvient pas à satisfaire toutes les demandes et à remplir la promesse électorale, enjeu de cette réforme. Pour la rentrée 2010-2011, le taux de satisfaction des demandes de dérogation à l'entrée en 6<sup>e</sup> et en 2<sup>nde</sup> a encore reculé et atteint désormais 67 %. Mais, surtout, si les parents demeurent dans l'école du secteur, c'est tout simplement parce qu'ils ne choisissent pas l'exil scolaire et sont attachés à l'établissement de proximité. Les demandes de dérogation concernant à peine une famille sur dix, un chiffre en très légère hausse. Même les familles boursières, à qui l'on promettait ainsi de sortir de leur ghetto urbain et scolaire, n'ont été que 8 % à en faire la demande.

### Inventaire à la Prévert

La réforme n'est certes pas partout indolore : certains établissements accueillant des publics scolaires très défavorisés connaissent une hémorragie de leurs effectifs. Plus marginalement, quelques écoles huppées accueillent une poignée d'élèves plus démunis. Mais, si les dérogations et leurs impacts demeurent pour l'instant marginaux, c'est bien parce que le choix de l'école n'est pas la première préoccupation des parents. Ce sont d'abord les suppressions de postes d'enseignants qui les inquiètent depuis plusieurs années. A juste titre.

Au-delà des réformes promises par le gouvernement en cette rentrée – 11 internats d'excellence, 53 établissements avec un policier référent, 10 établissements de réinsertion scolaire, 124 établissements pratiquant « les cours le matin et le sport l'après-midi »... ce qui retient leur attention, ce sont les 66 000 établissements français qui ont massivement perdu depuis trois ans quelque 50 000 postes. En dernière partie du quinquennat, un inventaire à la Prévert d'expérimentations et des réformes sans impact sur le système éducatif ne peuvent tenir lieu de politique éducative. ■

Nathalie Mons, sociologue, spécialiste des politiques éducatives, université Paris-Est-MLV



## L'inspection générale fustige le gouvernement

Les coupes budgétaires sont visées

**L**es choix budgétaires du gouvernement dans l'éducation nationale « préparent assez peu l'avenir » et sont susceptibles de créer des « tensions » dans l'enseignement secondaire. Ces propos sont signés par trois inspecteurs généraux des hauts fonctionnaires qui s'expriment habituellement de manière beaucoup plus feutrée. Ils sont issus d'un rapport qui devait rester confidentiel, mais a été révélé vendredi 10 septembre par la presse.

Daté de juillet, intitulé « Synthèse sur la préparation de la rentrée scolaire 2010 », ce document a été réalisé par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. Les trois inspecteurs signataires, sans se prononcer sur le fond de la politique budgétaire, constatent que les restrictions en cours « vont créer des tensions », même si ce contexte « ne fait pas peser de risque sur la rentrée des classes, qui a été très bien préparée ». ■

### « Déjà difficile »

S'inquiétant d'une « situation tendue dans l'enseignement secondaire », du fait des suppressions de postes, les auteurs du rapport prévoient, en 2011, une accentuation des difficultés. Le remplacement des professeurs absents va, selon eux, « se dégrader », alors que la

situation actuelle est « déjà difficile ». Le rapport note cependant que « les lycées ont été préservés au détriment des collèges ».

Dans l'enseignement primaire, les inspecteurs généraux notent un « effet d'aubaine » lié à la réforme de la formation des enseignants, qui fait arriver simultanément dans les classes les lauréats des concours 2009, après une année de formation, et ceux de 2010, directement affectés sur le terrain. Le « surnombre » ainsi créé serait de 8 000. Le rapport insiste néanmoins sur le fait que la nouvelle organisation de l'école primaire (semaine de quatre jours, accompagnement personnalisé, nouvelles évaluations nationales) est « entrée dans les mœurs ».

Enfin, le rapport se montre très critique sur les effets de la réforme du recrutement des professeurs, « une des difficultés principales de la préparation de la rentrée 2010 ». Luc Chatel se serait bien passé de cette mauvaise publicité. Le ministre de l'éducation a affirmé, dimanche 12 septembre, sur RTL, qu'il avait préparé la rentrée en tenant compte de ce rapport qui avait pour vocation de lalerter « sur d'éventuelles difficultés ». « Nous sommes intervenus pour que la rentrée se passe bien », a-t-il indiqué. ■

Luc Cédele

# Professeurs : les anciens en charge des jeunes

14 000 enseignants sans formation, cela représente un travail d'accompagnement supplémentaire pour les tuteurs

Quelque 14,3 millions d'élèves et d'étudiants ont rejoint les bancs des écoles, collèges, lycées, ou sont en train de s'installer dans les amphithéâtres des universités. Opération réussie si l'objectif ministériel était de mettre un enseignant devant chaque classe ; la suite, elle, s'annonce un peu plus tendue. D'abord, il y a là l'inquiétude des parents qui n'ont pas envie que leur enfant apprenne à lire avec un enseignant qui était encore étudiant au printemps. L'arrivée de 14 000 enseignants qui n'ont reçu aucune formation pédagogique jette la suspicion sur les jeunes enseignants en général.

**Des jeunes professeurs en position difficile** Les nouveaux enseignants, placés dans les classes sans avoir reçu de formation pratique, ne démissionneront pas en bloc. Ce métier, ils en ont longtemps rêvé. Si leur arrivée prémature les met en danger, elle impose aussi aux autres enseignants, plus chevronnés, des contraintes fortes. Ont donc été créés des tuteurs qui, moyennant 2 000 euros de prime annuelle, épaulent les arrivants. Mais tous n'en disposent pas.

Les jeunes pour qui cette rentrée sans filet se passe bien sont ceux qui ont un « bon » établissement,

un bon emploi du temps, des classes faciles et un encadrement assuré par leurs collègues plus aguerris. Emma Dufrenne ou Marc Clicoteaux sont de ceux-là. Tous deux enseignent l'anglais. « D'abord, j'ai des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Ensuite, j'ai un tuteur dans ma discipline et dans mon établissement », se réjouit la jeune fille de l'académie de Lille, qui a aussi été reçue par le principal de son collège.

Marc Clicoteaux enseigne, lui, dans un lycée de l'académie de Crétteil. En sortant de son premier cours, avec une classe de seconde, il estime avoir atteint son objectif : « Les faire participer. J'avais organisé une mise en scène pour qu'ils apprennent à se connaître », raconte le débutant. Sa grande crainte reste de se tromper sur le niveau des élèves. Une grande inconnue pour lui. « J'ai beaucoup d'idées de séquences d'enseignement. Mais pour éviter les erreurs d'appréciation, je vais commencer en reprenant des séquences pensées par ma tutrice. »

**Les enseignants chevronnés paient le prix fort** C'est bien sûr sur eux que repose l'arrivée réussie des plus jeunes. Un poids d'autant plus lourd que, dans le second degré, les postes qu'ils convoitaient

pour leur mutation ont déjà été « bloqués » par les rectoyers. La circulaire de janvier préconisait d'éviter, « autant que faire se peut, les établissements les plus difficiles, notamment ceux situés en RAR et ceux les plus isolés des lieux de formation ». Près de 8 600 postes préemptés, c'est suffisant pour gripper un système de mutation qui gère chaque année 78 000 demandes.

D'autant que ce ne sont pas l'impor-

teur des postes. « Beaucoup ont été bloqués près des centres universitaires, là où les demandes de mutation sont les plus fortes. L'accès à certaines villes devient impossible pour les professeurs », souligne Daniel Robin, secrétaire national du SNES. « Il n'y a eu aucun poste dans les lycées de Tours », confirme Michèle Avignon, commissaire paritaire au SNES de Tours.

Professeur d'histoire-géographie dans un collège du centre-ville, elle libère son poste pour départ à la retraite. « Vingt collègues espé-

raient prendre ma place mais le poste a été attribué à un stagiaire », explique-t-elle.

**Blocage des mutations dans certaines disciplines** C'est le cas en lettres modernes dans la vaste académie de Lille, qui accueille environ 600 stagiaires pour lesquels 400 postes ont été bloqués. Selon

cien, qui demande pour la cinquième année consécutive à partir, s'est vu contrainte de rester. « Je n'arrive même pas à obtenir un collège en ZEP, alors que personne ne veut y aller a priori ! C'est pas une question de barème, il n'y a simplement plus de postes à pourvoir », rappelle la jeune femme.

Galement titulaire en zone de remplacement, mais depuis six ans, dans le Puy-de-Dôme (académie de Clermont-Ferrand, où 127 stagiaires sont attendus), Delphine, 31 ans, professeure de physique-chimie, « ne voit pas d'avenir ». « J'étais en première position pour un poste fixe qui se libérait mais le rectoyor a repris ce poste pour l'attribuer à un stagiaire. Or c'est le seul des environs », confie la jeune femme.

Des personnes prioritaires, car reconnues comme travailleurs handicapés (500 personnes mutées en 2009), ne parviennent pas non plus à obtenir le poste recommandé par le médecin. Du

côté du ministère de l'éducation nationale, on reste nettement plus nuancé sur le déroulement de ces mutations. « Je n'ai pas le sentiment que la situation soit bloquée. Tous les ans, des soucis ne sont pas comblés », explique Josette Théophile, directrice des ressources humaines. « Il faut trouver le meilleur équilibre pour cette année de transition. Notre priorité, c'est la qualité du service éducatif », ajoute-t-elle.

Dans une profession où il était admis qu'il fallait en moyenne cinq années pour rejoindre l'académie de son choix, c'est un changement tacite de la règle du jeu.

Dans l'esprit de nombreux enseignants, cette assignation à résidence, doublée d'une obligation d'épauler les jeunes, vient s'ajouter à la somme d'heures supplémentaires à assurer depuis le non-remplement de la moitié des départs en retraite. ■

Maryline Baumard et Julie Brafman

## La Seine-Saint-Denis puise dans son vivier de vacataires

Les moyens octroyés pour l'école primaire, en Seine-Saint-Denis, n'ont pas suffi à remplacer 450 maîtres qui ont obtenu leur mutation, 600 congés maternité, et 300 postes laissés vacants jusqu'à la Toussaint par des jeunes stagiaires partis se former. De ce fait, l'inspecteur

d'académie a dû piocher dans son vivier de vacataires. Pour que ce système déjà en flux tendu tienne, il faudra que les épidémies hivernales arrivent après la Toussaint, date du retour des 300 remplaçants dans le vivier, une fois que les nouveaux maîtres auront pris leur poste.

## « Une idée très floue du niveau de mes élèves »

QU'EST-CE qu'un élève de 2<sup>de</sup>? Lorsque Marie Dugas a fait sa rentrée, le 2 septembre, comme professeure d'espagnol en lycée, elle n'en avait aucune idée. « Pour moi, il restait virtuel, ressemblant au mieux à l'élève-type à qui s'adressaient les manuels de lycée que j'avais récupérés la veille », raconte-t-elle.

Agréée en juin, affectée en juillet dans l'académie de Crétteil et le 20 août dans un lycée de Seine-et-Marne, Marie Dugas se sent un peu lâchée par l'institution. Jamais elle n'était entrée dans une classe de collège ou de lycée avant qu'on lui confie ses 175 élèves.

Après deux semaines de cours, elle s'installe tant bien que mal dans son métier. Avec des hauts et des bas, certes, mais avec le sentiment qu'elle avance. Et que, depuis la veille de la rentrée, elle a déjà parcouru du chemin. « Le sommeil m'avait quittée plusieurs nuits avant la rentrée. J'angoissais. La prérentrée, la visite de l'établissement n'avaient pas vraiment chassé mes craintes puisqu'au contraire elles avaient pris un visage. En descendant, mon lycée a commencé à focaliser mes craintes. Bien sûr, la proviseure adjointe m'avait rassurée. J'arrivais là dans un établissement tranquille, j'allais avoir un bon emploi du temps, des classes faciles... Il n'empêche, le premier matin a été difficile. »

**« Epuisée mais heureuse »** Marie Dugas avait tout bien préparé. Des cours organisés au millimètre pour chaque classe. « Je suis rassurée de cette première journée éprouvée mais heureuse. J'avais fait ma rentrée et aucune catastrophe ne s'était produite », se réjouit-elle.

Depuis, elle a connu quelques moments difficiles. « Vous imaginez ce qui se passe dans la tête

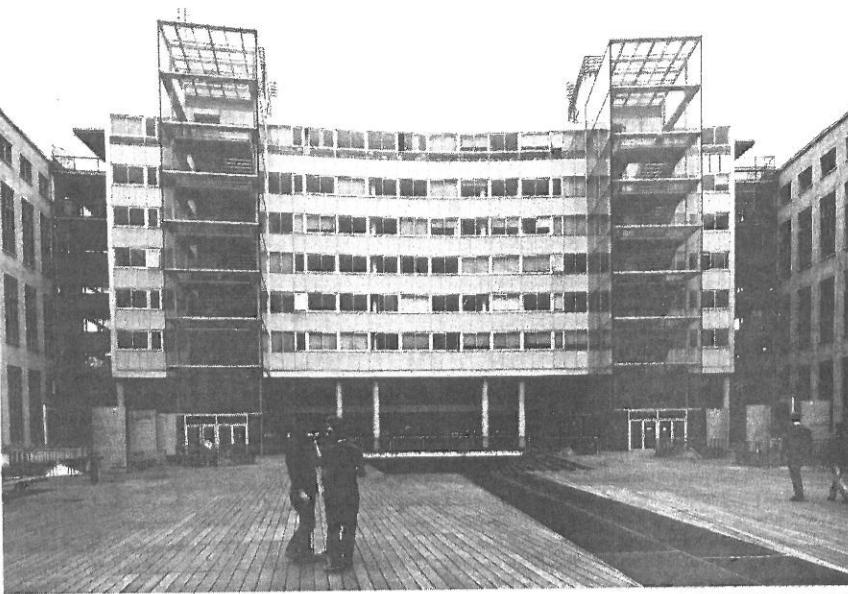
d'une jeune enseignante comme moi lorsqu'aucun de vos élèves ne répond à vos questions. Vous vous demandez si c'est par timidité ou bien si votre cours est totalement inadapté », confie-t-elle en se rappelant une séance avec ses 1<sup>re</sup> S. Sa courte expérience de classe l'a déjà placée dans le second cas de figure. « J'ai vraiment une idée très floue du niveau de mes élèves. J'avais préparé une compréhension orale pour une classe de 2<sup>de</sup> qui a été un fiasco complet. Je crois que mon texte était bien trop difficile. Heureusement, ma préparation comportait aussi un travail sur les images et j'ai pu rebondir là-dessus, rapporte-t-elle. Ça déstabilise comme n'importe quel imprévu dans la classe, et ce qui est compliqué, c'est de réajuster sans que cela soit trop visible, afin de continuer le cours. »

Pour opérer ces ajustements et bien d'autres, la jeune enseignante compte sur les rendez-vous du lundi qui sont organisés dans l'académie de Crétteil. « Entendre que d'autres jeunes ont les mêmes soucis que nous. Echanger fera tomber un peu mon stress. »

A ce stress vient s'ajouter une énorme charge de travail à fournir. « J'aurais dû avoir un service diminué de deux heures mais je me retrouve avec un service complet augmenté d'une heure supplémentaire. C'est énorme, d'autant que, lorsque je prépare une séquence de travail qui va durer quelques cours, il me faut déjà dix heures de travail », s'inquiète-t-elle.

Une tutrice vient de lui être attribuée pour l'aider. Sa crainte reste que, la voyant « coachée », ses élèves ne suspectent qu'elle débute. Ce qui ne l'aidera pas à asseoir son autorité. ■

M.B.



CYRILLE VEINER/MYOP POUR «LE MONDE»

# Dauphine, l'université qui joue à la grande école

Paris-Dauphine est devenue une référence. Reste à contrecarrer une image de « fac de riches » et à étendre cette crédibilité au-delà de nos frontières

**E**lle vient juste de passer la quarantaine, et elle les porte bien. Née après Mai-68 du désir d'Edgar Faure d'innover, l'université Paris-Dauphine est devenue l'une des références universitaires françaises en matière d'économie et de gestion, mais aussi, et c'est moins connu, en mathématiques. «Année après année, des anciens diplômés ont accédé à des postes de responsabilité dans les entreprises ou la recherche, et Dauphine s'est installée», résume Jean-Etienne Thys, le secrétaire général de Dauphine Alumni, l'association des anciens de l'université.

Elle a su créer un modèle performant fait de pédagogie par petits groupes et formations généralistes en licence. Puis, elle offre des masters très en prise avec le marché du travail, grâce à sa grande proximité avec les entreprises. Ce qui assure en retour des taux d'insertion confortables. Bref, des conditions qui rappellent le savoir-faire des grandes écoles de commerce... «Dauphine est la preuve vivante que l'université peut faire mieux que les grandes écoles!»,

**Laurent Batsch**  
président de l'université

Malgré ces succès, Dauphine a encore de nombreux défis à relever. A commencer par la composition sociale de son corps étudiant. Installée dans les quartiers chics de l'Ouest parisien, l'université conserve une image de fac de riches. «Avec 51% d'enfants de cadres supérieurs, nous affichons la même composition sociologique que les classes préparatoires, se défend le président. Et contrairement à cette image, nous recrutons davantage au niveau national que dans le seul triangle Auteuil-Neuilly-Passy.»

Pour contrecarrer cette image, Dauphine a lancé sa propre opération d'égalité des chances, avec un objectif : accueillir à moyen terme 10 % des effectifs de première

année de vingt-cinq lycées partenaires de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine où des étudiants dauphinois proposent de la «musculation intellectuelle» dès la 1<sup>re</sup>.

Si le président prend à cœur cette nouvelle politique, pour les uni-

versitaires l'inquiétude majeure reste le devenir de Dauphine dans la recomposition parisienne actuelle. Avec ses 9 000 étudiants, voire 11 000 avec la possible intégration de l'Institut d'administration des entreprises de Paris (aujourd'hui rattachée à Paris-I), l'université est relativement petite et isolée. Les trois pôles de recherche et d'enseignement supérieur parisiens,

aujourd'hui en développement, ont marginalisé Dauphine. Et le choix des partenaires potentiels s'amenuise... Pour l'instant, Laurent Batsch parle sur un rapprochement avec le consortium Paris Sciences et Lettres (PSL), créé autour de l'Ecole normale supérieure et également de Chimie Paris-Tech. Dans le cadre des appels d'offres du grand emprunt, PSL et Dauphine devraient s'associer sur des projets communs. Cette association, diversement appréciée en interne, a l'intérêt de rapprocher des établissements à la culture peu éloignée. «Cela permettrait de créer un ensemble pluridisciplinaire de 15 000 étudiants, soit la taille des meilleures universités mondiales», espère Laurent Batsch.

Autre défi, plus complexe : l'international. «Dauphine manque de crédibilité sur le plan Nile corps professoral ni l'administration ne sont vraiment prêts», juge un chercheur. Si les mathématiciens sont reconnus, la réputation des gestionnaires peine encore à passer les frontières. «Beaucoup d'actions sont menées : des échanges, des diplômes communs, voire la création d'un établissement siglé Dauphine à Tunis... Mais aucune stratégie n'a été définie et la politique de l'université n'est pas visible ni lisible», critique un autre professeur.

«En obtenant l'an dernier le label Equis [une certification généralement détenue par les écoles de commerce], Dauphine attire désormais le regard des universités étrangères, tempère Laurent Batsch. C'est une première étape. La seconde, probablement en 2011, est la constitution d'une alliance étroite avec trois ou quatre partenaires étrangers.» Ajoutée à une alliance parisienne, Dauphine pourrait alors passer à un nouveau palier. ■

**Philippe Jacqué**

étudiants et des parents.

Mais ces conditions de travail se méritent. Du fait d'un nombre restreint de places, Dauphine a très tôt sélectionné sur dossier. En toute illégalité d'abord en attendant que la pratique soit légalisée en 2004. Depuis cette date, le succès de l'institution ne se dément pas. La moyenne de 1<sup>re</sup> et de terminale des 800 étudiants qui intègrent chaque année l'université a grimpé de 12,5 à 14,5. ■

**Ph. J.**

regrette un peu. Mon meilleur souvenir reste ma dernière année d'études de marketing. J'étais dans une petite promo, les profs étaient très proches et nous poussaient à être créatifs. En 2007, nous avons participé à un concours de communication. Nous avons remporté la troisième place avec une mascotte-fleur en mousse. Elle trône toujours à Dauphine!»

amphi étant extrêmement limité, j'avais le sentiment d'être toujours en TD. En somme, cela ressemblait plus à une grande école qu'à une fac classique. Les cours et les professeurs étaient intéressants et de bon niveau.

La vie associative était aussi très animée, ce qui ne gâta rien. À l'époque, il y avait assez peu d'étudiants étrangers et d'échanges internationaux offerts. Ça, je le

«Je me souviens avant tout d'années studieuses... On pointait en entrant en cours et on travaillait beaucoup. Ce sont les travaux à préparer en groupe qui m'ont laissé le souvenir le plus

## Des masters à 4 000 euros l'année

Les droits d'entrée en licence restent identiques aux autres universités

**E**lle l'a fait! Après Sciences Po Paris, qui a instauré depuis plusieurs années des frais d'inscription progressifs élevés, l'université Paris-Dauphine a mis en place à cette rentrée des droits d'inscription pouvant atteindre 4 000 euros par an pour certains de ses diplômes de master. On est loin des 237 euros légaux pour une inscription en master.

«Dans le diplôme que je dirige, spécialisé sur la gestion d'actifs, si le nombre de candidats a baissé de 10%, cela ne m'a pas empêché d'en recruter d'excellents», explique Elys Jouini, vice-président chargé de la recherche.

Dans le détail, les droits de scolarité des 46 masters sont modulés en fonction des revenus de la famille. Les étudiants boursiers sont admis gratuitement, tandis que la facture s'échelonne de 1 500 à 4 000 euros par an pour les autres. En contrepartie, les étudiants obtiendront «plus de tutorat, une préparation aux différentes certifications professionnelles et une augmentation du nombre des cours», reprend Elys Jouini.

Pour Dauphine, ces droits pourraient rapporter 4 millions d'euros. De quoi compléter le financement de l'université. ■

**Ph. J.**

### En trente ans, elle a développé un statut d'exception

**Peu de licences, beaucoup de masters** Dauphine forme un tiers des docteurs en gestion que compte le pays. Ses 9 200 étudiants sont inégalement répartis, puisque seuls 3 000 sont dans les deux premières années ; la majorité étant en master et en doctorat.

**Une pluridisciplinarité limitée** Gestion, économie, droit, mathématiques, informatique, sciences sociales, journalisme.

**Un médaille Fields** Dauphine compte dans ses rangs le mathématicien Pierre-Louis Lyons, médaille Fields 1994, le Nobel des

mathématiciens. Elle est 35<sup>e</sup> au classement de Shanghai en mathématiques et compte 375 enseignants-rechercheurs.

**Une histoire récente** En 1968, le ministre de l'éducation, Edgar Faure, ouvre deux universités expérimentales : Dauphine, dans les anciens locaux de l'OTAN, et Vincennes, l'actuelle Paris-VIII, désormais installée à Saint-Denis. Courant des années 1970, Dauphine se spécialise en gestion. En 2004, l'université prend le statut de grand établissement, et peut, de ce fait, sélectionner ses étudiants en toute légalité.

## Encadrement et pluridisciplinarité

CONTRAIREMENT aux autres universités, l'établissement a expérimenté dès les années 1970 une approche pédagogique innovante. L'établissement a opté pour un cursus assez généraliste durant les deux premières années. L'étudiant s'y voit offrir un enseignement centré soit sur la gestion, soit sur les mathématiques et l'informatique.

Après ces deux années, il peut choisir sa spécialisation de licence : gestion, droit et gestion,

sciences de la société, etc.

La «marque Dauphine» c'est aussi un enseignement par petits groupes de 25 à 30 étudiants.

«Nous avons été contraints par les lieux, se rappelle Hervé Hamon, économiste présent depuis la création. L'ancien immeuble de l'OTAN n'offrait que des petites salles. Nous avons donc dû limiter le nombre de cours magistraux.»

Ce taux d'encadrement proche des classes préparatoires est un des atouts majeurs aux yeux des

étudiants et des parents.

Mais ces conditions de travail se méritent. Du fait d'un nombre restreint de places, Dauphine a très tôt sélectionné sur dossier. En toute illégalité d'abord en attendant que la pratique soit légalisée en 2004. Depuis cette date, le succès de l'institution ne se dément pas.

La moyenne de 1<sup>re</sup> et de terminale des 800 étudiants qui intègrent chaque année l'université a grimpé de 12,5 à 14,5. ■

«Je me souviens avant tout d'années studieuses... On pointait en entrant en cours et on travaillait beaucoup. Ce sont les travaux à préparer en groupe qui m'ont laissé le souvenir le plus

impérissable. C'était une bonne préparation à l'entreprise... Je me rappelle aussi l'option d'informatique, qui m'a très peu servi, et l'option de dactylographie, que j'aurais vraiment dû suivre! Dauphine est particulier, car j'y ai lancé mon entreprise d'événementiel, Délires, qui de fusions en acquisitions est devenu Public System et rassemble aujourd'hui 500 personnes. Entre deux cours,

je passais mes rendez-vous téléphoniques à la cabine du 2<sup>etage</sup>, beaucoup moins bruyante que celle du hall d'entrée! Pendant mon diplôme de gestion des institutions culturelles, je reste marqué par les professionnels qui interviennent, comme l'ancien patron de RTL, Jacques Rigaud. Des années inoubliables!» ■

**Propos recueillis par Ph.**

**PHOTOS :**

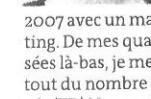
## Témoignages : « Les profs nous poussaient à être créatifs »



**Camille Moussard,**  
26 ans,  
étudiante  
«Je suis sortie de Dauphine en 2007 avec un master 1 en marketing. De mes quatre années passées là-bas, je me souviens ayant tout du nombre de travaux dirigés (TD) ! Le nombre de cours en

regrette un peu. Mon meilleur souvenir reste ma dernière année d'études de marketing. J'étais dans une petite promo, les profs étaient très proches et nous poussaient à être créatifs. En 2007, nous avons participé à un concours de communication. Nous avons remporté la troisième place avec une mascotte-fleur en mousse. Elle trône toujours à Dauphine!»

**Frédéric Bedin,**  
46 ans,  
directeur général  
«Je me souviens avant tout d'années studieuses... On pointait en entrant en cours et on travaillait beaucoup. Ce sont les travaux à préparer en groupe qui m'ont laissé le souvenir le plus



je passais mes rendez-vous téléphoniques à la cabine du 2<sup>etage</sup>, beaucoup moins bruyante que celle du hall d'entrée! Pendant mon diplôme de gestion des institutions culturelles, je reste marqué par les professionnels qui interviennent, comme l'ancien patron de RTL, Jacques Rigaud. Des années inoubliables!» ■

**Propos recueillis par Ph.**

**PHOTOS :**

D'un établissement scolaire à l'autre, l'enseignement varie. Les remplacements ne sont pas assurés de la même manière. Au point que l'idée d'une égalité dans et par l'école n'a même plus cours

# L'enseignement est-il encore un service public ?

Christian Bonrepaux



BASTIEN VIVÈS

**F**ortes inégalités entre établissements, concurrence de l'enseignement privé, développement exponentiel des sociétés privées de soutien scolaire... L'enseignement public est mis à mal. Chaque année, environ 90 000 jeunes (près de 8,5 % d'une classe d'âge) issus d'une formation initiale n'obtiennent pas de diplôme. Quelque 60 000 quittent l'école sans qualification. Et ces moyennes masquent de profondes disparités entre établissements. Ce qui signifie que, dans certaines zones, l'école n'offre que peu de chances de réussir.

Mieux vaut fréquenter un établissement situé en centre-ville qu'en banlieue, parce que la continuité du service public n'est pas partout une évidence. Et que dans certaines zones, le simple remplacement des enseignants se fait mal.

Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale et ancien recteur, Bernard Toulemonde constate : « Le nombre d'heures de cours perdues, en raison du non-rempacement des enseignants ou des sessions d'examen, s'élève à 10 % du total. C'est énor-

me. » Les officines privées s'engouffrent dans la brèche. Une société comme Academia représente 38 % du soutien scolaire en collège, 28 % en lycée (source : Atlas des fractures scolaires en France, éd. Autrement). Les entreprises de coaching scolaire, encore marginales, sont chargées de guider et dynamiser les parcours des jeunes...

Face à l'éducation de leurs enfants, les parents d'élèves « ne considèrent plus l'éducation nationale comme incontournable, mais comme un "self-service public" où l'on prend à sa convenance en n'hésitant pas à se tourner vers l'enseignement privé », explique M. Toulemonde. On estime aujourd'hui que 40 % des élèves passent par le privé, entre la maternelle et la terminale.

Depuis la loi Debré de 1959, il est généralement admis que l'enseignement privé sous contrat, obligé de respecter les programmes officiels et d'employer des enseignants à la qualification égale aux professeurs du public, est associé au service public plus qu'il ne lui fait concurrence. Ses effectifs progressent d'ailleurs peu depuis 1959 et se stabilisent autour de 17 % des scolarisés. En revanche, libre de s'organiser

comme bon lui semble, le privé hors contrat constitue, lui, une authentique privatisation de l'enseignement. Mais avec ses 450 écoles et ses 47 000 élèves, rapportés aux 12 millions qui ont effectué la rentrée 2010, il pèse d'un poids bien insignifiant. Ce qui oblige à conclure que comme service public l'école est moins menacée par les vel-

C'est la loi de l'offre et de la demande qui régit la fermeture ou l'agrandissement des établissements

létés du privé que par des réformes internes qui la déstabilisent.

Celle de la carte scolaire en est un bel exemple. Dès sa création, en 1963, la sectorisation révèle que les établissements ne proposent pas un enseignement de qualité identique. Les parents des milieux sociaux

favorisés mettent en place des stratégies afin d'inscrire leurs enfants dans les meilleurs d'entre eux. La tendance s'est amplifiée avec la dégradation de l'état général des établissements classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Car au lieu de corriger la tendance, le ministère de l'éducation nationale a mis très tôt en place des expérimentations d'assouplissement de cette sectorisation, notamment dans les années 1980, sous la gauche. Pour l'historien Claude Lelièvre, les mesures prises en 2008 par Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale, ne sont donc pas en soi innovantes. « Ce qui est nouveau, c'est ce qui est posé publiquement comme principe de base de fonctionnement de l'école : gouverner l'éducation plus par la demande que par la politique de l'Etat. C'est le marché qui va trancher avec cette incitation au mouvement donné aux populations scolaires. C'en est fini de l'égalité dans et par l'école, et cette fois on le revendique. L'école républicaine est désacralisée. »

Coauteur d'un très polémique *Main basse sur l'école publique* (Démopolis, 2008), Eddy Khaldi est même persuadé de cette volonté de saper le service public de l'éducation de l'intérieur : « Le ministère de l'éducation nationale met en avant les problèmes de l'école publique, échec et violence scolaires, absentéisme des élèves, coût élevé du système, pour la rendre impopulaire et valoriser le secteur privé. Il ne faut pas nier les problèmes. Mais pas les exagérer non plus. » ■

de l'éducation. Les parents d'élèves, du moins ceux qui en ont les moyens intellectuels ou financiers, sont encouragés à choisir. Les ultralibéraux voudraient pousser plus loin la logique par le biais du chèque éducation. Dans ce système, aussi appelé « vouchers », l'Etat ne finance plus les établissements scolaires, mais les familles. Ce sont elles qui, en payant l'inscription de leurs enfants dans le collège ou le lycée de leur choix, public ou privé, financent son fonctionnement. C'est la loi de l'offre et de la demande qui régit la fermeture, l'agrandissement ou la construction des établissements scolaires. On n'en est pas là, mais la tendance existe.

Coauteur d'un très polémique *Main basse sur l'école publique* (Démopolis, 2008), Eddy Khaldi est même persuadé de cette volonté de saper le service public de l'éducation de l'intérieur : « Le ministère de l'éducation nationale met en avant les problèmes de l'école publique, échec et violence scolaires, absentéisme des élèves, coût élevé du système, pour la rendre impopulaire et valoriser le secteur privé. Il ne faut pas nier les problèmes. Mais pas les exagérer non plus. » ■

# Ministres ou syndicalistes, tous amoureux de « l'école publique »

Des regards différents, un même plaidoyer pour le service public d'éducation

**L**e service public d'éducation ne fournit pas aujourd'hui les garanties que l'on serait en droit d'attendre en matière d'égalité de l'offre scolaire, de qualité minimale de l'instruction reçue, de qualité de la vie à l'école ni même de sécurité des élèves. En quoi ce système serait-il supérieur aux différentes formes de systèmes privés et pourquoi s'acharner à le défendre ?

C'est cette question, au ton délibérément acide, que nous avons posée par écrit au ministre de l'éducation, Luc Chatel, à deux de ses prédecesseurs, Luc Ferry et Jack Lang, ainsi qu'à plusieurs responsables de grands syndicats d'enseignants.

Il faut admettre que l'état du service public ne rend pas toujours aisée sa défense – l'école « à plusieurs vitesses », naguère redoutée, est aujourd'hui une réalité. Ensuite, tester si l'idée d'un marché libéral de l'éducation, comme alternative possible, est ou non en

évoque même « l'honneur de l'école publique », consistant à « être là partout et toujours, même dans les situations difficiles pour assurer l'accès de chaque jeune Français à un savoir partagé, sans condition ni de ressources ni de statut », tout en proposant « un apprentissage du vivre ensemble dans la diversité ».

Sauf duplicité absolue, ces propos ne sont pas d'un partisan de la privatisation. « Sans jamais sacrifier le niveau, nous sommes passés du lycée pour quelques uns au lycée pour tous », affirme le ministre, avant d'évoquer la lutte contre l'échec scolaire, « insupportable », contre « la tentation du communautarisme » et pour « valoriser toutes les formes d'excellence ».

**Luc Ferry** L'ancien ministre commence par ironiser sur la question – « Quelle finesse sociologique ! » – pour rappeler qu'« aucun système ne sera jamais parfaitement égalitaire » compte tenu des différences de « milieu social, linguistique et culturel des élèves ».

Mais lui aussi se pose en défenseur inconditionnel du service public, « parce que c'est le plus efficace et le plus égalitaire à la fois ». « Les meilleurs professeurs, agrégés et certifiés, sont dispatchés sur tout le territoire de sorte que nos élèves, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, qu'ils soient riches ou pauvres, ont la chance d'avoir en face d'eux ce qu'on fait de mieux. »

**Jack Lang** Pour cet autre ancien locataire de la Rue de Grenelle, « notre système public d'éducation, qui demeure globalement l'un des meilleurs au monde [est] malheureusement depuis sept ans attaqué de plein fouet par les gouvernements successifs », la plus récente de ces attaques étant « le démantèlement de la formation des enseignants ». Il en résulte « un affaiblissement de notre force de frappe édu-

cative ». « Le jour venu, assure-t-il, un gouvernement progressiste devra tourner le dos à cette politique et s'engager résolument à vaincre la seule vraie faiblesse de notre école : excellente pour la plupart des élèves, elle ne parvient toujours pas à traiter la grande difficulté scolaire. En attendant des jours meilleurs, j'ai envie de dire : merci les profs ! », conclut M. Lang.

**Christian Chevalier** Pour le secrétaire général du SE-Unsa, « notre système éducatif plonge ses racines dans la Révolution et a été le fer de lance de la construction de notre République laïque ». Portant l'idée que l'éducation « est un droit fondamental ouvert à chaque enfant quelles que soient sa condition ou son origine », il doit être garanti par les « moyens structurels et budgétaires nécessaires », estime M. Chevalier.

« Dans les systèmes privés, le savoir est un bien à l'accès contingenté. Les élèves sont triés sur le volet et leurs familles doivent payer leur écot. C'est un système à fragmentation qui disloque la cohésion sociale. Cette menace justifie, à elle seule, notre engagement pour défendre le service public, mais aussi pour le faire évoluer. »

**Bernadette Groison** « Qui d'autre que le service public, interroge la secrétaire générale de la FSU, peut offrir à tous les élèves, partout et quel que soit leur milieu social, les conditions d'une scolarité réussie, assurer les apprentissages nécessaires au vivre ensemble, à l'appropriation d'une culture commune indispensables à la cohésion sociale et à l'émancipation de chacun ? Laissez et gratuit, [le service public] déjoue les fatalismes sociaux et contribue à la réduction des inégalités. » En témoigne, selon Mme Groison, « la progression scolaire importante des trente dernières années ». Mais, aujourd'hui, le service

public « est privé de toute ambition éducative et des moyens indispensables. Pourtant, lui seul peut garantir une véritable mixité, développer une offre de formation sur l'ensemble du territoire, offrir de bonnes conditions d'enseignement partout avec des moyens spécifiques pour lutter contre l'échec scolaire, garantir une véritable for-

## « La question de la réussite de tous les élèves et des inégalités sociales à l'école reste entière »

**Thierry Cadart**  
secrétaire général du SGEN-CFDT

mation des enseignants... Plus que jamais il faut le défendre. »

**Thierry Cadart** Pour le secrétaire général du SGEN-CFDT, « quand on veut tuer son chien... Qui, dans la question posée, ne reconnaît pas « l'école d'aujourd'hui, mais plutôt celle que nous aurons demain à force de suppressions de postes, de réformes mal menées et de déni de la pédagogie ». « La question de la réussite de tous les élèves et des inégalités sociales à l'école reste entière, et c'est le principal défi éducatif pour notre société, mais un système lucratif pourrait-il se fixer un tel objectif ? », demande M. Cadart, en assimilant « privé » et « lucratif ».

Sur lui, « une transformation du système public est possible si elle est menée avec cohérence et dans le cadre d'un véritable dialogue social avec les personnes : c'est la voie que nous proposons ». « A l'opposé, précise encore M. Cadart, de ceux qui s'opposent systématiquement à toutes les innovations. » ■

Luc Cédelé

**« Assurer l'accès de chaque jeune Français à un savoir partagé, sans condition ni de ressources ni de statut »**

**Luc Chatel**  
ministre de l'éducation nationale

passe de devenir politiquement formulable et ouverte au public assumée du côté des responsables politiques de droite.

**Luc Chatel** Test négatif pour l'actuel ministre de l'éducation, qui s'inscrit sans hésitation dans la défense de l'école publique, « précisément parce que c'est notre premier service public », assure-t-il. Il

conservant leurs éléments moyens et faibles.

Sujet éminemment sensible, le lien entre carte scolaire et événement de certains établissements par les familles est difficile à cerner du fait de l'ampleur de l'enquête à réaliser. Mais aussi parce que les chefs d'établissement n'aiment pas communiquer sur leurs difficultés... même lorsqu'il s'agit des établissements pourtant répertoriés de façon incontestable par les commissaires de la Cour des comptes qui s'y étaient rendus.

« Les proviseurs n'aiment pas parler des élèves qu'ils perdent car ils ont peur que les parents l'appren-

**« L'abandon de la carte amplifie les mécanismes de fuite. Il y a bien diminution de l'offre publique d'éducation »**

**Philippe Tournier**  
secrétaire national du SNPDEN

... et décident d'éviter encore plus leur établissement. Ils craignent l'effet en chaîne », explique Patrick Cambier, responsable de la communication au SNPDEN.

Face au mutisme de la Rue de Grenelle, le SNPDEN, qui a la confiance des proviseurs, a donc effectué sa propre enquête en mars 2010. Au vu des réponses des 2758 établissements qui lui ont

retourné son questionnaire, le syndicat a estimé que 62,4 % d'entre eux n'établissaient pas de lien entre l'abandon de la carte scolaire et les variations de leurs effectifs, mais que 20,5 % établissaient une « corrélation partielle », et 10,9 % une « corrélation nette ». Selon Philippe Tournier, secrétaire national du SNPDEN, « près du quart des collèges "Ambition réussite" sont en voie de ghettoisation marquée ». Plus grave, « le phénomène s'étend aux établissements moyens des villes moyennes, dont 47 % disent être déstabilisés par l'abandon de la carte scolaire. C'est l'exportation du modèle parisien sur toutes les villes moyennes de France », s'inquiète M. Tournier.

Au passage, il tord également le cou à l'argument du ministère selon lequel le libre choix augmente l'offre du public puisqu'il n'y aurait plus à le faire pour le privé en vue d'obtenir un bon collège. Pour le syndicat, « c'est le contraire qui se passe. D'une part, ceux qui veulent revenir du privé vers le public ne le peuvent pas, car les très bons établissements sont déjà pleins. D'autre part, il y a plus de fuite du public vers le privé, car les élèves qui seraient restés dans leur collège moyen du temps de la carte scolaire, n'obtenant pas le meilleur établissement qu'ils convoitent, se tournent alors vers le privé ». ■

Selon Philippe Tournier, « l'abandon de la carte amplifie et diffuse les mécanismes de fuite. Il y a donc bien une diminution de l'offre publique d'éducation dans les secteurs en dif-

ficulté, éventuellement au profit du secteur privé de ces secteurs ». Puisque la population qui fréquente un établissement fait aussi partie de l'offre éducative de ce dernier. Le jeu des bonnes ou des mauvaises fréquentations entre largement en ligne de compte dans le choix d'un collège.

Pour sa part, il dit « ne pas remettre en question les résultats de l'enquête du SNPDEN », le directeur de l'enseignement scolaire au ministère, Jean-Michel Blanquer, « n'apprécie pas ses analyses : l'an dernier, il y a eu plus de transferts du privé vers le public que du public vers le privé. D'autre part, pour le quart des établissements évités, soit nous mettons en place une stratégie de rebond permettant de développer des projets avec un meilleur encadrement du fait du nombre inférieur d'élèves, soit nous décidons de les fermer pour les rouvrir un peu plus loin en ayant dispatché ses élèves ».

Le ministère assure que depuis le retrait de la carte scolaire il y a « plus de familles satisfaites, plus de transparence, et des politiques d'accompagnement des établissements en difficulté ». Affirmation réfutée par le SNPDEN : « L'argument selon lequel il y a un meilleur encadrement dans les collèges difficiles du fait de la baisse de leurs effectifs est spéculatif : quand les familles ont le choix entre un collège difficile avec 25 élèves par classe et un bon collège avec 35 élèves par classe, toutes choisissent celui avec des classes de 35 élèves. » ■

Marc Dupuis

## Une offre inégale d'éducation

PROFIL DES ACADEMIES



SOURCES : MEN, DEPP, 2009 ; CARTOGRAPHIE : D. CASSAN-BLANC.

Académie caractérisée par :

- des équipements récents, des enseignants titulaires et des dépenses élevées par collégien
- la faible présence de collèges en ZEP et peu d'équipements récents
- de nombreux apprentis, des dépenses faibles par collégien
- des effectifs de lycéens et de collégiens importants, de nombreux collèges en ZEP
- des nombreux collèges en ZEP, des dépenses élevées par collégien
- des effectifs d'élèves peu importants, peu d'enseignants titulaires, des dépenses très faibles par collégien

## La réputation peut jouer contre un collège

A Trappes, Gagarine lutte pour sa survie

**O**n a beau faire tous les efforts du monde, l'établissement pire de la ville, c'est Gagarine. Alain Ouvrard, principal du collège Youri-Gagarine, à Trappes (Yvelines), le sait : son établissement a mauvaise réputation.

Situé dans le quartier Henri-Wallon, l'un des plus défavorisés de la ville, le collège accueille 410 élèves ; une centaine de moins qu'en 2007. Seule la moitié des CM2 qui habitent dans son périmètre de recrutement a choisi d'y être scolarisée. Un établissement à moitié vide. Et l'assouplissement de la carte scolaire, initié il y a trois ans, n'a rien arrangé. Gagarine a perdu 36 élèves de 6<sup>e</sup> en 2008, 25 en 2009 et 31 en 2010.

Valérie Lucaleau, résidente du secteur du collège Gagarine, a fait des pieds et des mains pour que sa fille, Annelyse, une « première de classe » d'une école primaire privée, soit scolarisée en sixième au collège de la Clef-Saint-Pierre, dans la ville voisine d'Elancourt.

Après un refus de l'inspection d'académie le 6 juillet dernier et un recours déposé le lendemain, elle a finalement obtenu gain de cause. Annelyse a fait sa rentrée hors de la ZEP (zone d'éducation prioritaire).

C'est d'ailleurs celle de Gagny qui a poussé Valérie Lucaleau à demander une dérogation pour sa fille. « Des parents d'élèves de l'école me disaient d'éviter cet établissement, confie-t-elle. Mon fils c'est sa fréquentation. Il y a trop forte concentration d'élèves en échec scolaire. » Des élus issus, pour 60 % d'entre eux, de catégories sociales défavorisées qui arrivent au collège avec trois ans de retard (pour 25 % de triste eux), voire deux ans (1,4 %).

Sylvie Teissier, autre parent d'élève du secteur de Gagny, avait elle aussi réussi, en 2007, à obtenir une dérogation pour sa fille Laure. « Pour elle, je vois mieux », dit-elle. Mais après un an au collège Champollie Montigny-le-Bretonneux, n'en pouvait plus ! Trajets longs, trop de devoirs... Finalement, Mme Teissier est revenue à Gagny, et sa fille est revenue à Gagny. ■

Aurélie Co

## Les établissements qui ont la cote et les autres...

La relative liberté donnée aux parents d'opter pour le collège ou le lycée de leur choix menace les établissements moyens et enfonce les établissements déjà en difficulté

**L**'abandon progressif de la carte scolaire a-t-il une influence sur l'offre publique d'éducation ? Autrement dit : la possibilité d'inscrire son enfant, depuis la rentrée 2007, non plus dans l'établissement le plus proche de son domicile mais dans celui de son choix – à condition de répondre à certains critères : élèves boursiers ou handicapés, rapprochement de fratrie, choix d'une option, résultats scolaires –, a-t-elle pour effet de diminuer localement l'offre publique d'éducation ?

Non, répond le ministère sans en apporter la preuve. Et le silence persistant du ministre, Luc Chatel – qui devait donner des chiffres « avant la fin de l'année 2009 » –, renforce le doute. Oui, répond le principal syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN), soit du fait de transferts au sein du service public même – au détriment de certains établissements désertés par les familles –, soit en favorisant les transferts vers le secteur privé.

Au mois de novembre 2009, la troisième chambre de la Cour des comptes estimait déjà dans un rapport que 186 collèges « ambition réussite », c'est-à-dire difficiles, sur 254 avaient perdu « jusqu'à 10 % » de leurs effectifs. Selon la Cour, l'abandon de la carte scolaire – qui permet, entre autres, aux élèves ayant de bons résultats de quitter leur collège pour un meilleur établissement – a conduit de fait à la « ghettoisation » de ceux qui voient croître leurs difficultés en

conservant leurs éléments moyens et faibles.

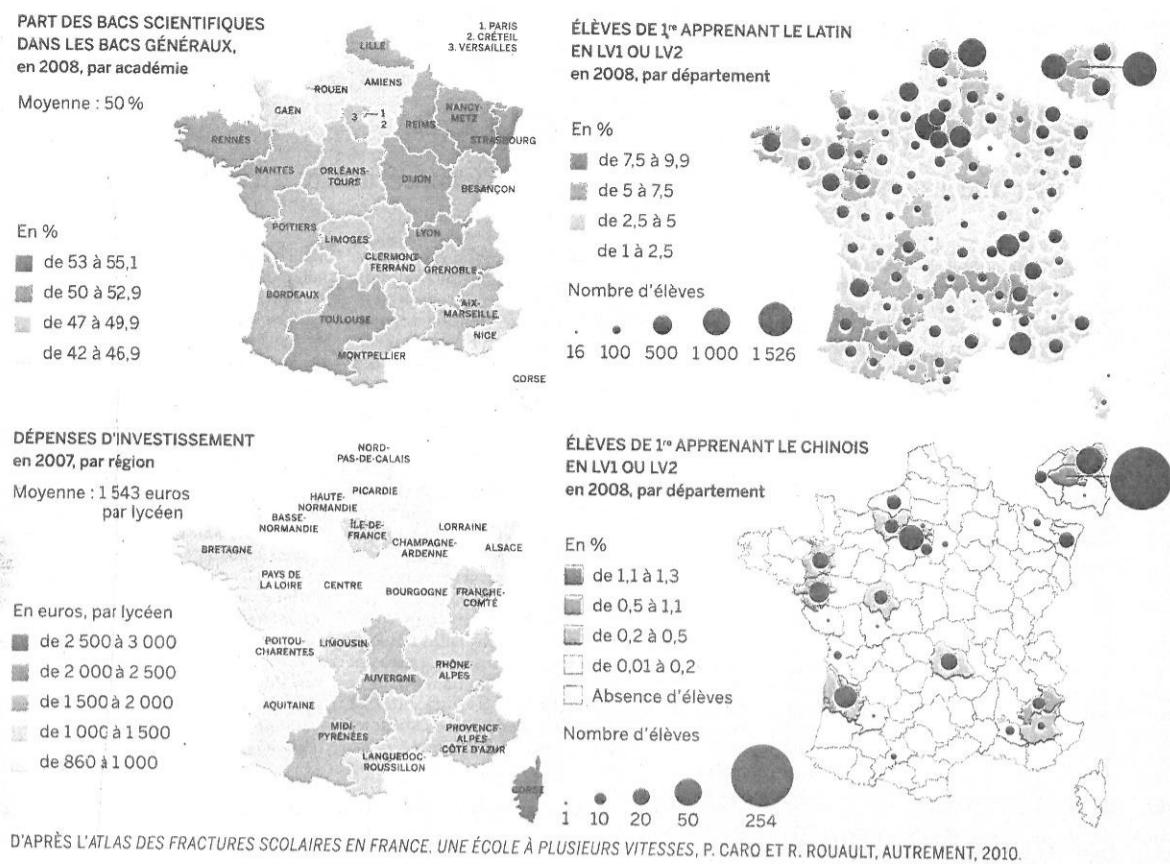
Sujet éminemment sensible, le lien entre carte scolaire et événement de certains établissements par les familles est difficile à cerner du fait de l'ampleur de l'enquête à réaliser. Mais aussi parce que les chefs d'établissement n'aiment pas communiquer sur leurs difficultés... même lorsqu'il s'agit des établissements pourtant répertoriés de façon incontestable par les commissaires de la Cour des comptes qui s'y étaient rendus.

**« L'abandon de la carte amplifie les mécanismes de fuite. Il y a bien diminution de l'offre publique d'éducation »**

**Philippe Tournier**  
secrétaire national du SNPDEN

... et décident d'éviter encore plus leur établissement. Ils craignent l'effet en chaîne », explique Patrick Cambier, responsable de la communication au SNPDEN.

Face au mutisme de la Rue de Grenelle, le SNPDEN, qui a la confiance des proviseurs, a donc effectué sa propre enquête en mars 2010. Au vu des réponses des 2758 établissements qui lui ont



## Avantage de la campagne sur la ville

Selon le sociologue Sylvain Broccolichi, les risques d'échec sont aujourd'hui plus élevés dans les grandes agglomérations urbaines qu'en zone rurale

### Entretien

**S**ylvain Broccolichi, sociologue, est maître de conférences à l'université d'Artois. Il a coordonné, avec Choukri Ben Ayed et Danièle Trancart, l'ouvrage *École: les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française* (La Découverte, 312 pages, 23 euros).

**Le service public d'éducation est-il identique dans les campagnes et dans les villes ?**

Les chances de réussite scolaire ont toujours dépendu des lieux de résidence et de scolarisation. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les lycées se situaient dans les grandes villes. L'inégalité devant le service public d'éducation pénalisait donc les élèves ruraux. Actuellement, contre toute attente, ce sont les élèves des grosses agglomérations urbaines qui sont exposés à de bien plus importants risques d'échec. Nos recherches, débutées en 2002, le montrent bien.

**Existe-t-il des différences entre villes ?**

Bien sûr. Tout dépend de leurs caractéristiques sociales. En outre, le centre-ville bourgeois est sou-

vent séparé des quartiers populaires par des zones socialement plus mélangées. On retrouve ces disparités de façon exacerbée au niveau des établissements scolaires. La réussite des élèves est liée partout à leur origine sociale, mais plus ou moins fortement selon les lieux. De plus, on trouve des zones où les résultats sont systématiquement

**« Les situations les pires s'observent là où les très jeunes enseignants sont les plus nombreux »**

plus élevés ou plus bas (quel que soit le groupe social considéré), comme si la qualité du service public d'éducation y était dans l'ensemble meilleure ou moins bonne.

Nos recherches montrent que ce ne sont pas seulement les « collèges-ghettos » et les « défavorisés » qui pâtissent de cette situation, mais aussi une grande partie des élèves issus des classes moyennes (qui pourtant les moyens d'éviter les ghettos). Et ces mauvais

résultats d'ensemble se rencontrent parfois dans des endroits où la proportion de familles socialement favorisées est pourtant élevée (dans les Yvelines ou l'Essonne, par exemple).

**Outre les résultats, existe-t-il d'autres différences ?**

Les situations les pires s'observent là où les très jeunes enseignants sont les plus nombreux. Ceux-ci manquent d'expérience face aux situations difficiles que les aînés ont fuiés. Inexpérience et instabilité des équipes sont donc autant des indices de la difficulté qu'une cause intrinsèque de dysfonctionnement.

Ce qui est sûr, c'est qu'il existe des établissements où les professionnels se sentent dépassés et démoralisés par l'ampleur des problèmes à résoudre. Cela interroge sur les formations et sur les politiques compensatoires qui devraient mieux assurer la qualité du service public d'éducation.

**Y-a-t-il aussi disparité dans les équipements ?**

Il existe aussi, en effet, des disparités au niveau des équipements, lesquels sont financés par des collectivités locales qui disposent

d'inégales ressources. Quant aux offres éducatives distinctives (classes européennes, musicales...), elles n'ont pas du tout le même succès si elles sont proposées par un collège huppé de centre-ville ou par un collège plus ou moins ghettoisé de quartier populaire. Elles permettent donc aux collèges en position favorable de faciliter la venue d'élèves d'autres secteurs.

**Le service public d'éducation peut-il être différent au sein même des établissements ?**

Dans les zones urbaines où la concurrence et les disparités entre établissements s'intensifient, le souci de garder ou d'attirer les meilleurs élèves conduit souvent à constituer des « bonnes classes » confiées aux enseignants bénéficiant d'une bonne réputation auprès des parents.

Se développent ainsi des disparités entre classes qui engendrent des tensions et des soupçons de discrimination. Cela explique en partie les mauvais résultats constatés dans les zones urbaines. ■

Propos recueillis par Benoît Floc'h

## L'option très contestée du « chèque éducation »

La mesure est préconisée par des associations ultralibérales et quelques minoritaires à gauche

**S**ur le modèle du Chèque Restaurant, un « chèque éducation » permettrait aux parents de financer l'inscription de leur enfant dans l'établissement scolaire de leur choix : telle est la proposition qui portent les courants les plus libéraux. L'Etat continuera à financer l'éducation, mais la répartition de ce financement passerait dans les mains des familles, dans le cadre d'un vrai marché scolaire, favorisant la diversité des pédagogies.

C'est ce que prône, en France, des associations comme SOS-Education ou bien la Fondation pour l'école, qui disposent de relais au sein de la droite classique. Suffisamment en tout cas pour avoir obtenu le label d'utilité publique,

permettant à leurs donateurs de bénéficier d'exonérations fiscales. Sous le nom de « droits à l'école », le chèque éducation figure par ailleurs parmi les mesures préconisées en 2008 par la Commission pour la libération de la croissance française. Présidée par Jacques Attali, elle doit rendre un nouveau rapport au président de la République d'ici à la fin septembre.

### Volte-face

Les partisans français du chèque éducation – *voucher* en anglais – assurent qu'il est appliqué avec succès à l'étranger. Mais aux Etats-Unis, où la formule a été avalisée par la Cour suprême en 2002, ce succès juridique n'a pas été suivi sur le terrain. Au contraire, ses pro-

moteurs ont enregistré de cuisants échecs à des référendums dans cinq Etats, et pas plus de 25 000 élèves, principalement à Milwaukee et Cleveland, sont aujourd'hui concernés sur plus de 50 millions de scolarisés. Ses plus fervents partisans ont récemment opéré une volte-face : ils considèrent désormais que le contenu des programmes et les méthodes d'enseignement sont plus importants que le caractère public ou privé des écoles et leur mode de financement.

En France, la proposition du chèque éducation figure dans les programmes du FN et du MPF, de Philippe de Villiers. Pourtant, elle comporte aussi quelques partisans parmi les promoteurs des pédagogies alternatives.

Selon lui, le chèque éducation devrait s'insérer dans un dispositif de crédit éducation qui suivrait chaque personne tout au long de son existence et lui permettrait ainsi de reprendre des études de son choix. L'actuelle validation des acquis de l'expérience ferait partie de ce dispositif. ■

## « On s'éloigne du service public d'éducation »

L'historien Antoine Prost décrypte l'évolution d'un système depuis ses origines

**A**ntoine Prost est historien de l'éducation. Il est notamment l'auteur de *Regards historiques sur l'éducation en France* (Bélin, 2007).

Jusqu'en 1932, l'éducation nationale s'appelait instruction publique. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, c'était un service public, d'abord municipal (1833) pour la primaire, puis national à partir des années 1880.

L'enseignement secondaire fut un monopole d'Etat de 1808 à 1848. N'ayant ni les finances ni le personnel pour créer seul un maillage régulier d'établissements sur tout le territoire national, l'Etat s'appuya ainsi sur les villes et sur des entreprises privées, confessionnelles ou non, mais il les contrôlait. A côté des lycées nationaux et des collèges communaux, les pensions et institutions privées devaient acheter à l'Etat le droit d'ouvrir, et payer une contribution par élève. Le baccalauréat assurait l'unité des programmes et du niveau.

**« Les suppressions de postes ont été deux fois plus élevées dans le public que dans le privé de 2007 à 2009 (4,46 % contre 2,61 %) »**

En 1848, le monopole disparaît, l'enseignement privé devient « libre ». Si le baccalauréat maintient l'unité des programmes et du niveau, les établissements privés (confessionnels surtout) disputent les élèves aux établissements publics à armes égales, car tous deux sont payants, et leurs tarifs comparables. Le secondaire public ne devient gratuit qu'en 1930. Socialement, il s'ouvre à des bourgeois plus nombreux qu'on ne croit et dont la seule présence fait fuir certaines familles. Mais on l'oublie toujours : la concurrence entre public et privé dans le secondaire a été la règle du XIX<sup>e</sup> siècle à 1940.

Et les deux réseaux scolaires saignent chacun environ la moitié des effectifs en 1898 comme en 1940. La situation du primaire était très différente, car l'enseignement catholique était fort dans certaines régions seulement, où la rivalité avec l'école publique relevait des passions idéologiques plus que de la concurrence.

Dans les zones urbaines où la concurrence et les disparités entre établissements s'intensifient, le souci de garder ou d'attirer les meilleurs élèves conduit souvent à constituer des « bonnes classes » confiées aux enseignants bénéficiant d'une bonne réputation auprès des parents.

Après Vichy, qui verse aux évêques des subventions pour améliorer le salaire des enseignants privés, l'éducation nationale entre dans une période de croissance massive des effectifs post-primaire. L'enseignement privé ne peut suivre, et il ne scolarise plus que le quart des élèves du secondaire en 1959. La loi Debré entraîne son déclin puisque, malgré la forte croissance du second cycle, il scolarise en 2010 à peu près la même proportion d'élèves qu'en 1959.

Appliquée dans son esprit, la loi Debré aurait pu renforcer le service public. Elle subordonne en effet le contrat d'association à l'existence d'un « besoin scolaire reconnu ». ■

C'est un message clair. Un service public se définit par deux traits : l'égalité de l'offre, quels que soient le domicile et les ressources des familles, et une qualité garantie par l'Etat et non par le jeu de la concurrence. On s'en éloigne.

Parler de service public est en outre un piège. La Poste est un service public, mais nul n'est obligé de mettre des lettres à La Poste. L'enseignement, lui, est obligatoire.

C'est une institution, que la société charge d'assurer sa propre continuité, de faire que les petits-enfants comprennent leurs grands-parents, et les ruraux les citadins.

Sa raison d'être est de créer... un socle commun. C'est beaucoup plus qu'un service, même public. ■

L.Cé.

# Donner plus à ceux qui ont le plus de projets... et tant pis pour les petits sites universitaires

La logique du gouvernement est toujours la même : sélectionner une dizaine d'établissements et les aider à s'imposer au niveau international

**G**rand emprunt, opération campus, loi d'autonomie des universités, création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur... Depuis 2006, le gouvernement a multiplié les réformes universitaires et les investissements. Cette politique permet-elle d'améliorer le système universitaire français, miné par un long sous-investissement financier et l'estompe d'une image négative, ou au contraire le détruit-elle ? Bref, l'université souffre-t-elle dans sa mission de service public ?

*«Depuis 2007, la politique suivie par le gouvernement n'a qu'une seule ambition, juge Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF, premiers syndicat étudiant, tirer vers le haut quelques établissements pour aller à l'international et figurer dans les classements internationaux. Cela a pour consé-*

*quence la fragilisation de ses missions de service public et notamment de la première d'entre elles : démocratiser la réussite des étudiants à l'université.»*

Tout en promulguant la loi d'autonomie, censée donner à chaque université les outils pour mener sa propre politique, le gouvernement a mis en place un plan de réussite en licence, justement pour tenter de lutter contre l'échec et répondre à cet enjeu. «Mais ce plan licence n'est pas à la hauteur, assure Stéphane Tassel, secrétaire général du Snesup-FSU. Nous manquons de moyens, et notamment d'enseignants-rechercheurs, pour l'appliquer correctement.»

Parallèlement au plan licence, l'Etat a augmenté les moyens récurrents des universités, tout en lançant deux opérations exceptionnelles dotées d'une vingtaine de milliards d'euros, visant à faire

émerger une dizaine de grands pôles universitaires français de niveau mondial.

Que ce soit l'opération de rénovation des dix campus où l'initiative d'excellence, dont les appels ont été lancés cet été, la logique est

## L'Etat entérine une inégalité de traitement, qui existe déjà d'ailleurs dans l'allocation des moyens

toujours la même : sélectionner quelques universités et les aider à passer à la vitesse supérieure. Ce faisant, l'Etat entérine une inégalité de traitement, qui existe déjà d'ailleurs dans l'allocation des moyens, via les contrats qua-

driennaux, à chaque université. «En Allemagne, toutes les universités ont une mission de service public, et l'initiative d'excellence, qui a doté certaines d'importants moyens supplémentaires, ne les a pas générées pour l'assurer», rappelle Patrick Fridenson.

Dans le cas du grand emprunt, ce qui indispose la communauté universitaire, c'est la différenciation importante des moyens qui seront alloués à une dizaine de grands campus, ainsi que des financements plus restreints à différents laboratoires ou instituts. Il est interprété comme la suppression pure et simple des autres universités, et notamment des universités de proximité, mises en place pour accompagner la massification de l'enseignement supérieur ces vingt dernières années.

«La sélection de quelques campus d'excellence condamne à ter-

me les universités de proximité», assure Stéphane Tassel. Beaucoup d'universités craignent en particulier la transformation des petites universités en collèges universitaires qui n'offriront que des cursus de licence. Or, priver un site de ses masters ou de ses doctorats, c'est déconnecter la recherche de la formation, les deux piliers essentiels d'une université.

Cette crainte est d'autant plus forte dans les petits sites universitaires que se perpétue l'idée que toutes les universités sont égales en France. Si les universitaires sont tous fonctionnaires, et à ce titre égaux, comme l'écrivit Louis Vogel, président de l'université Paris-Panthéon-Assas, dans un récent essai (*L'Université, une chance pour la France*, PUF), «les universités ne sont pas égales, mais on feint de les croire telles. C'est la pire des situations. Les 83 universités françaises

n'ont pas toutes une vocation internationale. Certaines ont un rayonnement régional ou national. Reconnaissions les différences entre les universités, pour que chacune tire au mieux parti de ses atouts».

Cependant, prévient Simone Bonnafous, présidente de Paris-Est-Créteil et vice-présidente de la Conférence des présidents d'universités, «si l'égal accès à l'université ne veut pas dire que toutes les universités doivent être identiques, il faut éviter les laissées-pour-compte dans la politique universitaire. A ce titre, l'Ile-de-France est caractéristique. L'opération campus a ignoré les universités de Nanterre et de Créteil et on risque sous dix ans un déséquilibre territorial universitaire dans la région. Ce qui affecterait le service public. Et cette question se pose dans de nombreux endroits en France». ■

Philippe Jacqué

## Quand les universités veulent contrer les prépas privées

**C**e sont les bêtes noires des universités : les prépas privées faussent la donne sociale dans l'accès à la seconde année de médecine ou à l'entrée des instituts d'études politiques, en transformant sélection au mérite en sélection par l'argent... Contre 1 000 à 3 000 euros, il est possible de préparer avec des anciens ces concours...

**P**our contrer ce business, les établissements réagissent. À Grenoble, la réorganisation de la première année de santé en «classe prépa», grâce au numérique, a amélioré la réussite des étudiants de milieux défavorisés. Les IEP offrent, eux, une prépa maison aux étudiants. Pour que tout le monde ait le même point de départ.

## Le système à géométrie variable des grandes écoles

La diversité des statuts brouille les pistes

**L**es grandes écoles appartiennent-elles au service public d'éducation ? «Il y a un doute là-dessus?», s'amuse spontanément Pierre Veltz, auteur de *Faut-il sauver les grandes écoles?*

Les termes de l'article L.123-1 du code de l'éducation sont clairs : «Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels.»

Ainsi, déclare-t-on dans l'entourage de la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Péresse, que la situation est «variable. Ça dépend des écoles. Polytechnique, par exemple, c'est le cas. Mais l'Essec ou HEC, non, même si ces écoles de management assument des missions de service public».

Ces missions sont également définies par le code de l'éducation (formation initiale et continue, recherche, diffusion et valorisation de ses résultats ; orientation et insertion professionnelle ; diffusion de la culture et information scientifique et technique ; participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; coopération internationale). «Tout cela, les grandes écoles le font», souligne Xavier Cornu, président de la commission communication de la Conférence des grandes écoles (CGE), pour qui leur appartenance au service public d'éducation ne fait aucun doute.

Même si l'on prend en compte le statut des écoles. «Les écoles publiques qui dépendent d'un ministère appartiennent évidemment au service public, énonce M. Cornu. Celles qui relèvent d'une chambre de commerce ou celles, privées, qui ont signé un protocole avec l'Etat, appartiennent également à la sphère publique.»

«Service public, cela ne veut pas forcément dire gratuit, ni finance-

ment public, souligne Cyrille van Effenterre, président de ParisTech, qui regroupe douze prestigieuses écoles franciliennes publiques. Regardez les universités ou les transports publics !»

Cette vision extensive n'convainc cependant pas tout le monde. «Si l'on prend en compte l'investissement financier de l'Etat en faveur des grandes écoles, celle-ci relèvent sans doute du service public, mais pour tout le reste (sélection des étudiants, coût d'études, faiblesse de la recherche...), le statut est clairement dérogatoire du service public», estime le Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF, principal syndicat étudiant. «Il faut repenser la place des grandes écoles», poursuit-il, «à notre enseignement supérieur à deux vitesses.»

### Redistribution à l'envers

De fait, si l'on s'en tient à l'esprit du service public, les interrogations pointent. «Polytechnique par exemple, évoque M. Veltz, est une école publique qui propose une excellente formation - très coûteuse [à l'Etat] ; quoique les droits d'inscription soient modestes, à des élèves dont beaucoup appartiennent aux catégories sociales les plus élevées. Le niveau de service offert est assez extraordinaire. Mais, en définitive, c'est contribuable qui finance la cascade des plus favorisés ! C'est une redistribution à l'envers.»

«En vertu de la loi, Polytechnique appartient bien au service public d'éducation», ajoute M. Veltz, mais du point de vue de l'esprit de la loi, ce n'est plus le cas. Sans nier une certaine «discorde» dans le service officiel, Cyrille van Effenterre souligne cependant que «c'est la gratuité qui est en l'espèce questionnant davantage que le statut de service public de ces écoles». ■

Benoit Flo



## Le succès scolaire repose sur le plaisir

L'envie d'apprendre est la première qualité à inculquer à l'élève

**L**e temps de la rentrée scolaire est celui des bonnes résolutions. Préalable indispensable à la réussite, elles ne tiendront pourtant pas longtemps si elles ne reposent que sur le culte de l'effort, l'esprit de sacrifice et une bonne dose de masochisme. Aussi paradoxal qu'il paraisse, leur pérennité ne sera assurée, et la réussite scolaire au rendez-vous, que si la motivation de l'élève repose sur le plaisir d'apprendre.

C'est donc très tôt que parents et enseignants doivent instiller le goût des savoirs chez le jeune dont ils ont la charge. Pour développer envie d'apprendre, esprit critique et d'analyse, ils devront s'appuyer sur la curiosité naturelle propre à tout enfant ; répondre à leurs incessantes « pourquoi ? » en étendant cette soif de connaissance au domaine des savoirs scolaires.

Qui ne s'est jamais demandé pourquoi le pire des « cancers » – celui qui ne s'intéresse à rien à l'école, ne mémorise rien, chahute pendant les cours pour meubler l'ennui, refuse tout effort et toute discipline – arrive parfaitement à respecter les règles du sport qu'il aime, retient les noms et les parcours de dizaines de joueurs ou le classement de leurs équipes ?

Comment le même élève peut-

Dans ce mécanisme, c'est la

« mémoire de contexte » qui empêche le transfert des compétences développées lorsqu'un jeune joue à un jeu vidéo, par exemple, vers celles nécessaires à l'apprentissage et à la mémorisation de savoirs disciplinaires. En effet, le cerveau mémorise le vécu en deux grandes catégories : ce qui a donné du plaisir et ce qui a donné de la douleur. L'action qui a donné du plaisir sera à mémoriser, celle qui a donné de l'échec, de la douleur, sera à évacuer.

« L'attention est la porte d'entrée de la vie mentale, explique Alain Sotto. Notre cerveau ne peut pas enregistrer une information extérieure s'il est déjà pris par la gestion d'une information interne. » Ainsi, lorsque l'on fait du soutien scolaire avec un enfant, si le problème posé lui rappelle un échec, il y aura barrage : l'élève ne sera pas en mesure de réfléchir à sa résolution, car son cerveau sera pris par la gestion d'un échec antérieur. Soit l'enfant réagira par une « émotion précipitante » : il se jettera sur son problème sans réfléchir, pour s'en débarrasser. Soit il réagira par une « émotion paralyisante » : bloqué par le souvenir de l'échec, il refusera l'obstacle.

Avant même d'essayer d'inculquer quoi que ce soit à un élève, l'éducateur (parent ou enseignant) se soucierra donc de créer les conditions favorables à la bonne réception des savoirs qu'il souhaite transmettre. A éviter à tout prix : le soutien qui vire aux reproches et aux cris. « Le secret, c'est de créer un contexte positif dans le domaine scolaire pour installer les bases d'une mémoire positive qui apportera du plaisir et donnera donc envie de s'atteler à ce type d'activité », conseille Alain Sotto.

Des conditions rarement remplies à l'école où, « le plus souvent, c'est l'enseignant qui est le seul à travailler, relève le psychopédagogue. Or, pour intégrer ce qu'il a compris, l'élève doit se mettre dans la position du prof, se raconter, s'expliquer à lui-même ce qu'il a appris ». Car si, en amont, la motivation de l'élève est importante, en aval, la mémorisation de ses apprentissages l'est aussi.

Comment la favoriser ? « L'attention, c'est faire exister du présent en voulant l'utiliser dans le futur, car on ne mémorise que ce que l'on compte réutiliser », explique Alain Sotto. Contrairement à ce que l'on pense, la mémoire, ce n'est pas de la connaissance au passé. C'est du projet, du futur. » Voilà pourquoi les élèves qui ne se projettent pas dans le futur « explosent » parfois à l'école. ■

Marc Dupuis

## La botte secrète des premiers de la classe

TÉMOIGNAGES de bons élèves extraits de *Donner l'envie d'apprendre. Comment aider vos enfants à réussir à l'école ?* (Alain Sotto et Varinia Oberto. Ixelles éditions, 176 pages, 9,90 euros).

**Loïc, 4<sup>e</sup>** « Dès que je rentre chez moi, j'éteins mon portable et je le laisse à l'entrée pour ne pas être tenté d'appeler un copain. Je le récupère une fois mon travail terminé. »

**Pierre CM2** « Ma chambre est couverte d'affiches. Mais en face de mon bureau, le mur est vide. Comme ça je ne suis pas distraint quand je fais mes devoirs. »

**Oriane, 3<sup>e</sup>** « Je ne travaille jamais avant de me coucher. Je garde la dernière heure pour lire ou écouter de la musique. »

**Oscar, 4<sup>e</sup>** « Une heure pour mes devoirs, une heure de guitare, puis de nouveau un peu de travail les jours de révision. »

**Louise, 3<sup>e</sup>** « Mes devoirs, je les fais à l'avance chaque fois que je

peux, comme ça je suis sûre de ne pas travailler le dimanche ou le soir de ma série télé ou de mes rendez-vous sur le Net. »

**Tristan, 3<sup>e</sup>** « Je répartis mes devoirs et mes leçons de la semaine. Je ne travaille jamais après dîner et jamais le dimanche. »

**Thomas, 5<sup>e</sup>** « J'écris sur une liste les erreurs que je ne dois pas faire. Comme ça, je ne les oublie pas. J'y pense aux devoirs suivants. »

**Mélyssa, 6<sup>e</sup>** « Quand j'apprends une leçon, j'imagine que je suis le professeur et que je dois l'expliquer aux élèves. Comme ça, je sais si je l'ai bien comprise. »

**Marina, 4<sup>e</sup>** « Je fais souvent des schémas de mes leçons, avec des cases, des flèches, des mots soulignés. Cela m'aide à ordonner les idées. »

**Manon, 6<sup>e</sup>** « Je souligne au crayon les mots que je ne connais pas. Comme ça je ne perds pas le fil de ma lecture, et je pense ensuite à demander ce qu'ils signifient. » ■



## Chronique Même pas peur !

**I**a vie d'un enfant, son développement sont marqués par une longue suite de séparations. Si partir c'est mourir un peu, grandir c'est laisser derrière soi, à chaque étape, l'univers connu de l'étape précédente. On abandonne le sein (ou le biberon) pour la cuillère, le « quatre pattes » pour la position debout, etc.

Séparations beaucoup moins naturelles et simples qu'il n'y paraît, car elles contraignent l'enfant à renoncer à chaque fois à l'équilibre, à la sécurité et surtout aux plaisirs qu'il venait de découvrir. Inexorablement le « grand » qu'il devient fait disparaître, chaque jour un peu plus, le « petit » qu'il était.

Et cette avancée vers l'inconnu peut être génératrice de grandes inquiétudes pour lui comme pour ses parents. Inquiétudes que tous les trois vont retrouver dans l'univers scolaire car la progression, là aussi, ne peut se faire qu'au prix d'abandons successifs.

Pourquoi en effet la rentrée suscite-t-elle régulièrement dans les familles autant d'émotion ? Parce qu'elle marque cet échange annuel et obligé d'un monde contre un autre, ce nouveau maillon d'une si longue chaîne... Au début de cette chaîne, le premier grand saut : l'entrée en maternelle. « Je connaissais papa, maman, mes frères et sœurs,

ma nounou. J'étais pour chacun d'entre eux un être unique et reconnu comme tel. Et me voilà à la porte de cette école où je vais devoir non seulement me fondre dans la foule des autres mais partager avec eux cet être étrange : la maîtresse. »

Changement d'adulte, de référence, mais changement surtout de mode de relation : la maîtresse est là pour enseigner, pas pour aimer. Dans le social (et il commence là...) l'amour n'est pas au premier plan.

### On s'y met ?

Après ce premier saut, le second : l'entrée au collège ou au lycée. Fini l'enseignant unique, présent dans une continuité qui permettait à la fois de le connaître et de savoir qui l'on était pour lui. Il va désormais y en avoir plusieurs et il va falloir tisser avec chacun d'entre eux des liens mais aussi se débrouiller de l'image de soi qu'il va renvoyer. Et puis, à l'ultime bout de la chaîne, la terminale, l'année du bac. Celle qui mène à la porte de la vie adulte.

Quelques questions ! Certains adultes, pourtant, traitent avec condescendance ce « stress de la rentrée ». Ils ont tort. Car cette peur des enfants n'a rien à envier à celle qui entoure leurs aînés quand, passant d'une entreprise à une autre, ils doivent affronter un nouvel encadrement, de nouveaux collègues, de nouvelles méthodes de

travail. Elle est aussi justifiée et aussi difficile à vivre (car, sauf à se prendre pour Superman ou Superwoman, nul n'est sûr de réussir à tout coup). Surtout si, venant se nouer à d'autres difficultés, elle se transforme en angoisse.

Alors, que peuvent faire les parents pour aider leurs enfants qu'elle assaille ? D'abord les écouter pour qu'ils se sentent pris au sérieux, soutenus et verbalisent leurs craintes (« Tu as peur de quoi exactement ? »). Et essayer ensuite de les ramener à la réalité. A l'instar des cauchemars, en effet, la peur donne l'illusion que tout (et surtout le pire) peut arriver. Et elle transforme êtres et objets en monstres invincibles aux pouvoirs sans limites.

La discussion avec l'enfant (ou l'adolescent) permet de redonner aux problèmes leurs véritables dimensions et de lui prouver qu'il est loin d'être, par rapport à eux, aussi démunis et impuissant qu'il le croit : « Les copains ? Tu en as eu les autres années. Pourquoi n'en aurais-tu pas cette année ? Les professeurs ? Ils sont plus ou moins sympathiques, mais aucun n'a jamais mangé personne ! »

Quant au travail, un proverbe sénégalais le dit : « Il n'a pas de mains pour se défendre. » Autrement dit, si on l'affronte on est sûr de gagner. Alors, on s'y met ? ■

Claude Halmos,  
psychanalyste

Plus longue d'un an mais sans pédagogie, la formation fait peau neuve. Cela n'effraie pas les candidats... et permet aux prépas privées de fleurir

# Enseignant : un métier plus intello, moins pédago

Pour comprendre le nouveau dispositif de formation des enseignants, il faut d'abord éclaircir un point de vocabulaire : pourquoi parle-t-on de « mastérisation » ? Ce néologisme vient du fait que le niveau universitaire requis pour pouvoir se présenter à un concours d'enseignement, qui était jusque-là la licence, est désormais le master. Le recrutement ne s'effectue donc plus à bac+3 (licence) mais à bac+5 (master 2). Plus précisément : il suffit d'être inscrit en master 2 pour se présenter, mais il faut que ce master 2 soit acquis pour que la réussite au concours soit validée. Un peu compliqué, mais représentatif d'une réforme qui remplace un système complexe par un autre qui ne l'est pas moins !

Pourquoi le gouvernement a-t-il tenu à chambouler ce qui existait ? La hausse du niveau universitaire de recrutement des professeurs était une vieille revendication des syndicats d'enseignants. Surtout ceux du second degré, à la fois convaincus que la maîtrise des connaissances disciplinaires est la première garantie d'un bon enseignement, et désireux de monnayer cette hausse par une revalorisation salariale. Les syndicats souhaitaient également que les candidats échouant aux concours après une année de préparation ne soient pas complètement démunis et puissent se voir attribuer un master afin de poursuivre leur parcours universitaire.

Ces attentes ont été prises en compte dans le programme présidentiel de Nicolas Sarkozy qui, voulant se concilier les enseignants, avait promis de « mastériser » leur formation. Mais la concrétisation de cette promesse a suivi un autre cours que celui envisagé au départ. Annoncée courant 2008 par le gouvernement, la réforme a été l'occasion pour celui-ci d'économiser d'un seul coup 16 000 postes d'enseignant sur le budget 2010. Jusqu'à, après la licence, un étudiant désireux de devenir enseignant préparait pendant un an son concours, soit en candidat libre, soit en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM).

Une fois admis, chaque lauréat devenait, pour une année supplémentaire, fonctionnaire stagiaire de l'éducation nationale, rémunéré et comptabilisé dans les effectifs d'enseignants. Cette année n'était pas de pleine activité, mais de formation en alternance : sous la responsabilité de l'IUFM, l'enseignant stagiaire partageait son temps entre environ 60 % de formation professionnelle – à la pédagogie, à la didactique, à la connaissance du système éducatif, etc. – et 40 % de cours donnés à des élèves dans les établissements dans le cadre d'un « stage en responsabilité ». Ce premier contact avec les élèves s'accomplissait une journée par semai-

ne pour les professeurs des écoles et à raison de six à huit heures de cours par semaine pour les professeurs du secondaire.

C'est précisément cette année de transition vers le métier qui a été supprimée par la réforme, d'où d'intenses protestations depuis 2009. Outre l'économie de postes ainsi réalisée, le gouvernement a réduit le rôle des IUFM, qu'il suspectait de propager une pédagogie soixante-huitarde. Depuis leur lancement en 1990, ces instituts essaient des reproches contra-

## La réforme fait éclater le cadre national de la formation des enseignants

dictoires : pas assez de « recettes » pour faire classe ou, au contraire, trop de prescriptions précises. Ils étaient pourtant lancés dans un processus d'amélioration et souffraient surtout de devoir effleurer en une seule année tous les aspects du métier. Mais la réforme, en supprimant l'année d'alternance, équivaut à jeter le bébé avec l'eau du bain.

Désormais, tout lauréat des concours commence directement à enseigner, lors de son année de stage, dans le cadre d'un service complet. L'aspect professionnel de la formation, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas lié aux connaissances disciplinaires, est censé être apporté par différents modes de « tutorat » du nouvel enseignant par des

## Des cursus homogènes, mais des stages qui ne se ressemblent guère

La nouvelle organisation des masters d'enseignement fait apparaître des disparités et fait craindre une baisse du niveau

**L**e constat dressé par Gilles Baillat, président de la conférence des directeurs d'IUFM, aux premières heures de l'application de la réforme de la formation des enseignants est clair : « *Il n'existe aucune homogénéité entre les masters d'enseignement proposés par les universités.* »

Il appartient désormais en effet aux universités de former les futurs enseignants. Ces dernières ont eu champ libre pour expérimenter de nouveaux masters, et il existe aujourd'hui trois configura-

## Physionomie des concours de l'enseignement

**L'inscription aux concours de la session 2011 est close.**  
**Professeur des écoles (CRPE)**  
– Admissibilité : épreuves écrites (français, histoire-géographie, sciences et technologie, instruction civique, maths).  
– Admission : présentation orale d'une leçon. Interrogation sur les arts visuels, la musique ou l'EPS, question sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Luc Cédelles

tions différentes dans le paysage universitaire. Certaines universités, comme celles de Reims ou de Créteil, ont intégré l'IUFM de leur académie. D'autres, à l'image de l'université Joseph-Fourier de Grenoble, ont créé leurs propres masters, sans l'aide d'un IUFM. Enfin, quelques universités, comme Paris-II, ne proposent pour l'instant aucune formation.

Globalement, les enseignements théoriques sont homogènes d'un master à l'autre. Ils portent essentiellement sur les

savoirs disciplinaires. C'est surtout au niveau de l'offre de stages que les formations se distinguent. Les directives adressées aux universités imposent trois cycles : observation, pratique, responsabilité. L'attribution des stages relève quant à elle de la compétence des rectorats.

« *Dans la pratique, il risque d'y avoir des disparités considérables d'une académie à l'autre,* explique Gilles Baillat. Certaines universités proposeront dix à douze semaines de stage à leurs étudiants, alors que d'autres devront se contenter de cinq ou six. » Car les stages en responsabilité, qui permettent à l'étudiant d'assurer la charge d'une classe à lui seul, moyennant rémunération, s'avèrent complexes à mettre en œuvre et très onéreux.

Rien n'est actuellement figé au sujet des stages, les négociations entre rectorats, IUFM et universités sont toujours en cours. Mais M. Baillat le craint : « *Pour certains professeurs, selon leur discipline, la formation risque de régresser par rapport au système antérieur.* » ■

Clara Boissé



JACQUES FLORET

## Orientation

# Les préparations privées s'adaptent aux besoins

Les organismes privés proposent des formations express à la veille de la rentrée. Elles tiennent compte des emplois du temps les plus chargés

L'université n'est pas la seule voie d'accès au métier d'enseignant. Pour se préparer aux concours, les étudiants peuvent aussi opter pour le Centre national d'enseignement à distance (CNED), un établissement public, ou s'orienter vers le marché privé des préparations aux concours, en pleine expansion.

Le leader privé du marché pour la préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) s'appelle Forprof. Ses formations sont «à la carte». On y opte soit pour une préparation par correspondance (440 euros par an), des cours du soir ou du samedi (990 euros par an), des stages intensifs (600 euros par stage)... A titre de comparaison, les droits d'inscription à l'université s'élèvent, eux, à 237 euros pour un étudiant de master, et la préparation complète du CNED au CRPE, à 475 euros.

Alors que les concours deviennent de plus en plus sélectifs – par pénurie de postes –, qu'il manque un pan pratique à la formation, ces prépas privées vont-elles devenir des acteurs incontournables comme c'est le cas dans les études de médecine ? Pour Emmanuel Mercier, secrétaire national du SNES-FSU, majoritaire dans le secondaire, «elles posent déjà un gros problème d'égalité des chances». Au ministère de l'éducation nationale, on estime toutefois que «ces formations ne peuvent pas faire de mal si elles portent sur des éléments ponctuels de la préparation aux épreuves». Le ministère ne manque pas d'ajouter que les concours exigent «surtout des connaissances disciplinaires de haut niveau et des connaissances pratiques qui ne pourront s'acquérir que durant les stages de master».

En fait, elles sont en train de changer de public. Ce qui explique la disparition de deux d'entre elles depuis 2008. «Les prépas privées jouent sur les peurs des futurs enseignants, le manque de préparation au métier et les flous de la réforme», observe Joël Pehau, secrétaire national du syndicat d'enseignants SE-UNSA. Là réside en effet un marché potentiel. Forprof tente de leur répondre par des sessions à destination des lauréats des concours

**«Les prépas privées jouent sur les peurs des futurs enseignants»**

Joël Pehau  
SE-UNSA

propositions. «Pour ces étudiants-là, nous ouvrirons deux diplômes universitaires : l'un qui prépare aux oraux dès l'automne 2010, un second qui prépare aux écrits de la session 2011», annonce Gilles Baillat, directeur de l'IUFM Champagne-Ardenne. Mais celui qui est aussi président de la conférence des directeurs d'IUFM se dit convaincu qu'une concurrence public-privé va s'instaurer.

Les IUFM redoublent en effet d'efforts pour poursuivre leur traditionnelle mission. Ces derniers ont élaboré toute une palette de masters – des masters orientés vers les métiers de l'enseignement ou des masters disciplinaires spécialisés en enseignement – qui préparent au métier par le biais de stages. Très réactif, l'IUFM Nord-Pas-de-Calais a même mis en place une «formation express» gratuite les 26 et 27 août pour les nouveaux professeurs de collège et lycée nommés dans l'académie. L'IUFM de Paris aussi, de façon plus modeste.

Au programme de ces formations express, des conseils pratiques sur la gestion de la classe, sur l'organisation des enseignements, sur la place du professeur... Il s'agit de les aider à «organiser leurs enseignements de début d'année, poser un cadre de travail dans leur discipline et gérer leurs classes», explique le président de l'IUFM Nord-Pas-de-Calais, Dominique Guy Brassart. Il est aussi question, pour lui, de contrer «des entreprises commerciales qui se sont engouffrées dans la brèche pour développer leur part de marché».

Forprof pourrait aussi attirer les étudiants qui ont obtenu leur master 2, mais ont échoué au concours. Ces derniers devront en effet se préparer une nouvelle fois au concours, sans avoir à se réinscrire en master 2. Un public à qui l'université fait toutefois, elle aussi, des

## Remplaçant : professeur d'un jour, professeur toujours

La pénurie d'enseignants conduit les recteurs à se constituer un vivier de contractuels

Enseigner avant le concours, c'est possible. Afin de remplacer les enseignants absents ou de pourvoir des postes vacants, toutes les académies ont recours à des «contractuels» ou à des «vacataires». Chaque recteur doit même se constituer un vivier de remplaçants.

Les contractuels sont recrutés en contrat à durée déterminée sur des périodes allant de trois mois à une année. Leur salaire mensuel varie de 1 500 à 1 900 euros brut, selon leurs qualifications. Les vacataires, eux, effectuent des remplacements plus ponctuels. Ils ne peuvent travailler plus de 200 heures par an (soit environ six heures par semaine), et leur rémunération s'élève à 34,30 euros brut de l'heure.

**Le recrutement des remplaçants relève des recteurs** Les académies procèdent, à peu de détails près, selon le même mode opératoire. La première condition pour postuler est d'être diplômé au minimum d'une licence, sauf pour les disciplines enseignées en lycée professionnel (qui exigent un CAP, un BEP, un bac professionnel ou un BTS et une expérience professionnelle). Le candidat dépose son dossier au recteur. Celui-ci est soumis au corps d'inspection, qui rend un avis, avant de le transmettre aux chefs d'établissement de l'académie.

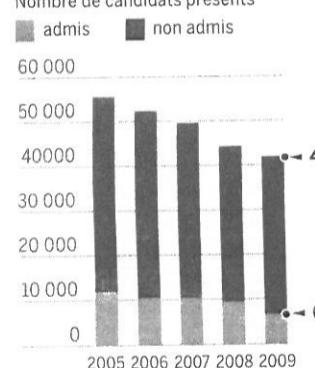
Certains rectorats, comme celui de Bordeaux, organisent une formation pour leurs contractuels. «Deux journées d'adaptation à l'emploi avec les corps d'inspection leur permettent de découvrir le système.

A. Cs

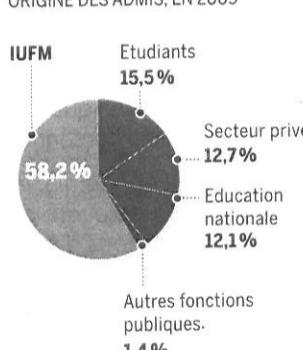
## Concours externes des enseignants des écoles

LES ADMISSIONS ENTRE 2005 ET 2009

Nombre de candidats présents

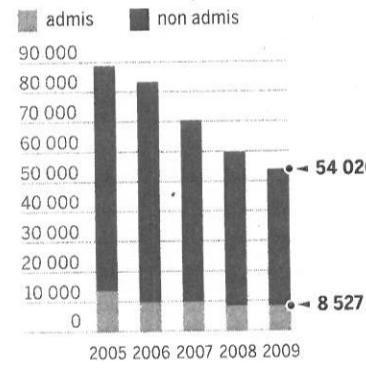


ORIGINE DES ADMIS, EN 2009



LES ADMISSIONS ENTRE 2005 ET 2009

Nombre de candidats présents



ORIGINE DES ADMIS, EN 2009



SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Masters, cursus, pédagogie, regards croisés de responsables impliqués dans la formation des enseignants

Chantal Demonque (Paris) et Franck Loureiro (Poitiers), formateurs à l'IUFM

Dans la mesure où la réforme a supprimé toute formation professionnelle après les concours, il ne faut surtout pas attendre de réussir l'examen pour se former au métier. Dès leur entrée à l'université, nous recommandons aux étudiants de choisir une licence qui, en deuxième ou troisième année, prévoit de façon optionnelle des stages d'observation en milieu scolaire.

Ensuite, n'importe quel master permettra aux étudiants de se présenter aux concours. Mais, là encore, mieux vaut choisir soit un master disciplinaire qui prévoit le plus tôt possible des stages et des modules de formation orientés vers l'apprentissage du métier d'enseignant.

gnant, soit des masters clairement orientés «métiers de l'enseignement». Ces derniers s'adressent surtout aux futurs professeurs des écoles et aux conseillers principaux d'éducation. Leurs programmes sont centrés sur la pluridisciplinarité pour les premiers, sur la connaissance des élèves et de l'institution pour les seconds.

Pour les futurs enseignants de la voie professionnelle, dont une part non négligeable n'est pas passée par l'université, des masters ont dû être construits de toutes pièces. Les universités doivent aussi mettre en place des équivalences, pour que ces étudiants puissent accéder à un niveau master.

Quant aux organismes privés, ils ne constituent en aucun cas un recours valable. Leurs formations sont coûteuses mais n'offrent aucune garantie d'efficacité.»

Denis Abecassis, maître de conférences à Paris-X

Dans la situation actuelle, caractérisée par une grande incertitude et des bouleversements, de nombreux organismes cherchent à racoler les clients. Il se peut que certaines prépas privées soient de qualité, mais la préparation au métier d'enseignant est la mission traditionnelle de l'université. Dans ce domaine, elle a largement fait ses preuves.

A l'université, outre la maîtrise de sa discipline, le futur enseignant doit aussi se préparer au travail qu'il aura à fournir dans la classe. Il aura le choix entre un master de sa discipline et un master spécialisé «enseignement». La différence, qui porte essentiellement sur le stage obligatoire en milieu scolaire pour le second, est

capitale. D'une part, parce que les lauréats des concours se retrouvent devant une classe dès la rentrée suivante et devront être dès ce moment-là en mesure d'en assumer la responsabilité. D'autre part, parce que le stage permet au candidat de savoir s'il est fait ou non pour ce métier. Mieux vaut le savoir avant l'admissibilité !

Toutes les universités ont cherché à concevoir une formation visant à former au mieux les futurs enseignants. Certaines se sont appuyées sur les IUFM, d'autres ont plutôt travaillé seules. Mais tous les masters préparant au capes sont à forte dominante disciplinaire, l'admissibilité au concours étant essentiellement disciplinaire. Pour l'agrégation, la voie privilégiée est celle du master recherche, avec concours en fin de seconde année.»

Gilles Baillat, président de la Conférence des directeurs d'IUFM

Pour les «grandes» disciplines, qui offrent un nombre important de postes, des masters qui préparent au métier d'enseignant s'ouvrent à peu près dans toutes les universités. En revanche, dans les «petites» disciplines, le nombre des universités qui proposent un master «enseignement» est faible. Aussi, j'invite les étudiants à consulter le portail des IUFM, qui donne une vision exhaustive des masters préparant aux métiers de l'enseignement. Son moteur de recherche permet de trouver le master approprié par académies, par métiers et par concours.»

Propos recueillis par Aurélie Collas

## Sources et liens

### Sites Internet

#### [Education.gouv.fr](#)

Dans la rubrique «recrutement», ce site présente les divers métiers et types de recrutement proposés par le ministère de l'éducation nationale. Le système d'information et d'aide aux concours des premier et second degrés (SIAC) indique les conditions et les procédures d'inscription, le calendrier et le descriptif des épreuves, les résultats et les postes offerts par session. Le SIAC propose également des exemples de sujets pour préparer les concours.

#### [www.iufm.fr](#)

Le site du réseau des IUFM fournit des informations pratiques sur les concours et les métiers de l'enseignement. Il propose aussi un moteur de recherche pour trouver un master selon le métier, l'académie ou le concours.

#### [www.devenirenseignant.org](#)

Ce site présente les sept masters pluridisciplinaires de l'enseignement catholique intitulés «métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation».

#### [www.cned.fr](#)

Le Centre national d'enseignement à distance prépare aux CRPE, capes, capet, CAPLP et agrégation.

#### [www.onisep.fr](#)

Des fiches sur les métiers de l'enseignement sont présentées dans ce site : nature, conditions de travail, compétences et accès aux métiers de l'enseignement.

#### [Eduscol.education.fr](#)

Informations du ministère de l'éducation nationale pour les professionnels de l'éducation.

#### [www.inrp.fr](#)

NéoPass@ction, la plate-forme en ligne de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) pour la formation initiale des enseignants, est élaborée par des chercheurs. Cette plate-forme traite de différents thèmes, comme la mise au travail des élèves, la gestion de conflits ou l'évaluation.

#### [Cahiers-pedagogiques.com](#)

Il s'agit du site de la revue du Cercle de recherche et d'action pédagogique (CRAP).

## Livres

### [«La Stagiaire et le Mammouth : les désarrois de l'élève-professeur»](#)

de Lucie Hart, éd. Alphée, 264 p., 19,90 euros.

### [«Flaubert est un blaïreau»](#)

d'Alain Chopin, Editions dialogues.fr, 200 p., 17,50 euros.

### [«Petit dictionnaire énervé des profs et de l'école»](#)

d'Olivier Rollot. Editions de l'Opportun, 220 p., 12,90 euros.

### [«La Fabrique des savoirs scolaires»](#)

d'Isabelle Harlé, éd. La Dispute, 160 p., 13 euros.

### [«L'Autorité éducative dans la classe - Douze situations pour apprendre à l'exercer»](#)

de Bruno Robbes, ESF Editeur, 260 p., 23 euros.

### [«La Geste formation - Gestes professionnels et analyse des pratiques»](#)

de Christian Alin, éd. L'Harmattan, 242 p., 24 euros.

### [«Faire travailler les élèves à l'école - Sept clés pour enseigner autrement»](#)

de Sylvain Grandserre et Laurent Escouarch, 2009, ESF éditeur, 224 p., 23 euros.

### [«Les Règles du métier dans la formation des enseignants débutants - Etudes de cas dans le primaire et le secondaire»](#)

de Jacques Méard et Françoise Bruno, éd. Octarès, 2009, 25 euros.

### [«Se former en enseignant : devenir pédagogue»](#)

de Béatrice Lesterlin et Didier Moreau, CRDP des Pays de la Loire, 2009, 132 p., 12 euros.

### [«Ressus à apprendre»](#)

Gaëtane Chapelie et Marcel Crayhay (sous la direction de), PUF, 2009, 240 p., 16 euros.

### [«Lettre à un jeune professeur»](#)

de Philippe Meirieu, ESF Editeur et France Inter, 2005, 96 pages, 9,90 euros.